

Creating Care

PR3 - Outil d'engagement des familles d'accueil

Numéro de projet : 2021-1-AT01-KAZ2&ADU-01XXI



Partenaires

Université d'Innsbruck - Autriche (coordinateur du projet)

KMOP - Social Action and Innovation Center - Grèce

Compass GMBH - Autriche

AFEJI - France

Mise Hero - République tchèque

Amadora Inova - Portugal

Aproximar, Cooperativa de Solidariedade Social - Portugal

San Giuseppe Onlus - Italie

EaSI - Association européenne pour l'innovation sociale – Roumanie

Auteurs

Anastasia Sirbu

Teresa Sousa

Tiago Leitão

Aproximar, Cooperativa de Solidariedade Social

Date de publication

Juin 2023

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues pour responsables.

Index

Index	3
Définitions et mots-clés.....	5
1. Introduction.....	6
1.2. Objectif de cet outil.....	7
1.3. À qui s'adresse cet outil ?	8
2. Le système d'aide sociale	9
2.1. Autriche.....	9
2.2. République Tchèque	10
2.3. France.....	11
2.4. Grèce.....	11
2.5. Italie.....	13
2.6. Portugal	13
2.7. Roumanie.....	15
4. Besoins des enfants placés	17
• Protection de l'environnement	17
5. Avantages à devenir famille d'accueil.....	19
6. Droits et devoirs des familles d'accueil	21
6.1. Droits de l'homme.....	21
6.2. Responsabilités.....	21
✓ Fournir un foyer sûr	21
✓ Fournir de l'amour et du soutien	21
✓ S'occuper de l'éducation d'un enfant.....	22
✓ Répondre aux besoins de santé de l'enfant	22
✓ Gérer le comportement des enfants.....	22
✓ Encourager les contacts avec la famille	22
✓ Participer à des réunions et faire preuve d'esprit d'équipe.....	22
✓ Continuer à améliorer ses compétences	22
7. Critères pour devenir parent d'accueil	23
8. Stratégies pour démystifier le placement en famille d'accueil.....	26
9. Activités visant à impliquer les familles d'accueil	28
9.1. La roue des émotions.....	28
9.2. Boîte de croyances et de mythes.....	29
9.3. Le parcours d'une famille d'accueil	30
9.4. Vrai ou faux.....	31
9.5. L'heure du cercle.....	32

9.6. Lettre à moi-même	32
9.7. Développer l'empathie	33
10. Entités responsables nationales	35
11. Ressources	43
Pflegekinder, Pflegemamas und Pflegepapas	46
12. Références	50
Autriche	51
Roumanie	51
France	52
Grèce	52
République tchèque	53
Italie	53
Annexes	54
Annexe 1 – La roue des émotions (Version imprimable)	54
Annexe 2 – Boîte de croyance et de mythes (Version imprimable)	55
Annexe 3 – Le parcours d'une famille d'accueil (Version imprimable)	56
Annexe 4 – Vrai ou faux (Version imprimable)	57
Annexe 5 – L'heure du cercle (Version imprimable)	58
Annexe 6 – Lettre à moi-même (Version imprimable)	59
Annexe 7 – Développer l'empathie (Version imprimable)	60

Définitions et mots-clés¹

- o **Prise en charge par la famille** : prise en charge familiale au sein de la famille élargie de l'enfant ou avec des amis proches de la famille connus de l'enfant, qu'elle soit de nature formelle ou informelle ;
- o **Placement familial** : situations dans lesquelles les enfants sont placés par une autorité compétente en vue d'une prise en charge alternative dans l'environnement domestique d'une famille autre que la famille de l'enfant, qui a été sélectionnée, qualifiée, agréée et supervisée pour assurer cette prise en charge ; le placement familial est un moyen d'offrir une vie familiale aux enfants qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas vivre avec leurs parents biologiques. Le placement en famille d'accueil est utilisé pour assurer une prise en charge temporaire pendant que les parents reçoivent de l'aide pour résoudre leurs problèmes, ou pour aider les enfants ou les jeunes à traverser une période difficile de leur vie. Souvent, les enfants retournent chez eux une fois que les problèmes qui les ont amenés à être placés ont été résolus et qu'il est clair que leurs parents sont en mesure de s'occuper d'eux en toute sécurité. D'autres peuvent rester en famille d'accueil à long terme, certains peuvent être adoptés, et d'autres encore vont vivre de manière indépendante.
- o **Soins résidentiels** : soins dispensés dans tout cadre collectif non familial, tels que les lieux de sécurité pour les soins d'urgence, les centres de transit dans les situations d'urgence et tous les autres établissements de soins résidentiels à court et à long terme, y compris les foyers de groupe.
- o **L'adoption** : Le transfert légal des droits et responsabilités parentaux d'un enfant est une solution permanente pour un enfant qui ne peut pas être avec ses parents biologiques et dont tous les liens légaux avec sa famille biologique sont coupés. Elle ne devrait être utilisée qu'en dernier recours pour les enfants.
- o **Mineur accompagné** : Mineur accompagné et effectivement pris en charge par un adulte responsable de lui en vertu de la loi ou de la pratique de l'État membre concerné. Familles avec enfants : mineurs accompagnés par l'un ou les deux parents ou par leur premier responsable légal ou coutumier.
- o **Enfant séparé** : Un enfant de moins de 18 ans qui se trouve hors de son pays d'origine et qui est séparé de ses deux parents ou de l'ancien responsable légal/coutumier. Il peut s'agir d'enfants accompagnés par d'autres membres adultes de la famille.
- o **Mineur non accompagné** : mineur qui arrive sur le territoire d'un État membre de l'UE sans être accompagné de l'adulte qui en est responsable en vertu de la législation ou de la pratique de l'État membre de l'UE concerné, et tant qu'il n'est pas effectivement pris en charge par une telle personne ; ou qui est laissé seul après son entrée sur le territoire de l'État membre de l'UE.

¹ (UNICEF, 2021;2022)

1. Introduction

Creating Care est un projet cofinancé par le programme Erasmus+ de la Commission européenne et mis en œuvre par 9 organisations partenaires dans 7 pays européens : Autriche, Grèce, Roumanie, Portugal, France, République tchèque et Italie. Cette initiative a pour objectif d'investir dans la formation et le soutien des professionnels et des familles d'accueil, ainsi que de combler les lacunes en termes de soutien offert aux familles d'accueil après le processus d'accueil, et par conséquent de contribuer au processus de désinstitutionnalisation.

Selon la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, tous les enfants doivent bénéficier de conditions de vie adéquates pour leur développement physique, social et mental, dans un environnement familial positif. Bien que les mesures de placement en institution aient été créées à l'origine pour protéger les enfants et répondre à leurs besoins, la recherche a montré que le placement en institution est néfaste, qu'il a un impact négatif sur le développement psychosocial (HCDH, 2011) et qu'il peut être particulièrement dangereux pour les jeunes enfants (UNICEF, 2011). En revanche, le placement en famille d'accueil a un impact positif sur les enfants, comme la récupération du langage, l'attachement, l'adaptation psychologique, la récupération des problèmes comportementaux et des symptômes de stress post-traumatique, les résultats scolaires et l'employabilité (par exemple, Nelson, Fox, & Zeanah, 2014 ; Ahmad et al., 2005). Au cours de la dernière décennie, l'Europe a suivi une politique de désinstitutionnalisation et la recommandation de la Commission européenne est d'éradiquer les institutions pour enfants, en se concentrant sur les mesures de placement familial (Commission européenne, 2013), en particulier dans le cas des enfants âgés de 0 à 3 ans et des enfants dont le parcours de vie est fragile (Eurochild, 2010). A la lumière de **la recommandation de désinstitutionnalisation et du nombre croissant d'enfants vivant dans des institutions résidentielles, en particulier les enfants non accompagnés en Europe, l'objectif principal de ce projet est de préparer et de permettre aux professionnels de recruter et de communiquer avec les familles d'accueil en tenant compte de leurs besoins et de la réalité des enfants non accompagnés.**

Le projet Creating Care met l'accent sur l'inclusion des enfants à risque (avec une attention particulière pour les enfants non accompagnés) et préconise des mesures de prise en charge alternatives, comme les mesures de placement en famille d'accueil, en formant et en soutenant à la fois les professionnels et les familles d'accueil, en s'attaquant aux stéréotypes et aux préjugés concernant les familles d'accueil et les enfants non accompagnés dans le système de placement en famille d'accueil.

Le projet se concentre sur le développement de structures de soutien social et de soins pour répondre aux besoins des professionnels et des familles, à savoir la formation des professionnels et l'acquisition de compétences en matière de communication et de recrutement, ainsi que la création d'une application de soutien pour les familles. Les familles d'accueil et les familles d'accueil potentielles devraient recevoir davantage de soutien adapté à leurs besoins spécifiques au cours du processus de recrutement. Par conséquent, davantage de familles pourraient être encouragées à accueillir des enfants et les familles d'accueil futures/potentielles pourraient être plus motivées pour devenir des familles d'accueil ou plus ouvertes à la possibilité d'accueillir un enfant non accompagné. En outre, l'existence d'un éventail plus large de soutien, non seulement pendant le processus de recrutement par les professionnels qui accompagnent les familles, mais aussi après la fin du processus d'accueil, grâce à l'accès à des services utiles et proches, facilitera la période de placement en famille d'accueil. Ainsi, l'enfant bénéficiera d'un environnement plus sain et plus positif pour son développement et son inclusion non seulement dans les familles d'accueil mais aussi dans la société, ce qui permettra de faire un grand pas vers la transformation nécessaire des familles d'accueil et des services de l'enfance à travers l'Europe.



Les objectifs spécifiques de cette initiative sont les suivants

- ✓ Analyser les besoins des professionnels du système d'accueil familial afin de les former et d'améliorer leurs compétences en matière de recrutement et de communication avec les familles d'accueil et les familles d'accueil potentielles ;
- ✓ Établir le profil des familles d'accueil afin d'identifier et de comprendre leurs caractéristiques, leurs expériences, leurs préoccupations et leurs besoins ;
- ✓ Soutenir les professionnels dans l'engagement des familles dans le placement familial ;
- ✓ Recueillir des informations importantes sur les besoins des professionnels et de la famille d'accueil pour fournir une formation, un soutien et des services appropriés ;
 - ✓ Former et permettre aux professionnels de démystifier les croyances et les stéréotypes fondés sur les préjugés concernant les familles d'accueil et les enfants non accompagnés ;
- ✓ Former les professionnels à sensibiliser les familles d'accueil/les familles d'accueil potentielles, lors du processus de recrutement, à la question des enfants non accompagnés en Europe et à leurs besoins.
- ✓ Comblent une lacune en termes de soutien offert aux familles d'accueil et aux enfants placés après le processus d'accueil en concevant une application téléphonique contenant des informations sur les services utiles et les services de proximité des services pour les familles d'accueil.

1.2. Objectif de cet outil

Comme l'ont signalé plusieurs auteurs, pour que des personnes soient motivées à devenir famille d'accueil, il est essentiel qu'elles comprennent ce que cela signifie. Pour réussir à recruter des familles d'accueil, il faut d'abord sensibiliser les communautés, les éduquer sur le sujet et les besoins de ces familles, ainsi que présenter et démontrer une vision réaliste de leur nature. Cependant, il est important de comprendre que des stratégies sont nécessaires pour recruter et motiver les futures familles d'accueil. Parfois, les stratégies basées sur des motivations parentales égocentriques peuvent entraîner des perturbations ou être associées à des placements plus faibles parce qu'elles ne correspondent pas aux objectifs du système de placement familial (Baum, Crase & Crase, 2001). En revanche, lorsque les parents d'accueil sont portés par des motivations telles que l'altruisme et le désir d'aider l'enfant ou l'adolescent, les résultats sont plus positifs (Rhodes et al., 2006). L'une des raisons de motiver les éventuelles familles d'accueil est de leur fournir des outils pratiques, des formations, des conférences, des ateliers, des récompenses financières, le soutien d'autres familles d'accueil et de professionnels.

Bien que les mesures de placement en institution aient été initialement créées pour protéger les enfants et répondre à leurs besoins, la recherche a montré que le placement en institution a un impact négatif sur le développement psychosocial et peut être particulièrement dangereux pour les jeunes enfants (UNICEF, 2011 ; HCDH, 2011).

Le placement en famille d'accueil a un impact positif sur les enfants, comme la récupération du langage, l'attachement, l'adaptation psychologique, la récupération des problèmes de comportement et des symptômes de stress post-traumatique, les résultats scolaires et l'employabilité (par exemple, Nelson, Fox, & Zeanah, 2014 ; Ahmad et al., 2005).

Au cours de la dernière décennie, l'Europe a suivi une politique de désinstitutionnalisation et la recommandation de la Commission européenne est d'éradiquer les institutions pour enfants, en se concentrant sur les mesures de placement familial (Commission européenne, 2013), en particulier dans le cas des enfants âgés de 0 à 3 ans et des enfants dont le parcours de vie est fragile (Eurochild, 2010).

Néanmoins, le nombre d'enfants placés en institution reste élevé. Cela peut s'expliquer par le manque de sensibilisation du public à cette question et par le manque d'informations fournies pour inciter les familles à devenir des familles d'accueil, ainsi que par le manque de soutien offert à ceux qui sont déjà des parents d'accueil.

En ce sens, cet outil fournit des informations de base sur le système de protection sociale dans les pays partenaires du projet, réfléchit sur les avantages, les droits et les responsabilités des familles d'accueil, inclut les critères pour devenir une famille d'accueil, fournit une liste d'entités responsables et de ressources sur le placement en famille d'accueil. Enfin, l'outil propose une série d'exercices pratiques qui peuvent aider les professionnels à s'engager et à travailler sur les questions centrales de l'accueil familial avec les parents d'accueil potentiels.

1.3. À qui s'adresse cet outil ?



Cet outil a pour but d'aider les professionnels qui entrent en contact avec des familles d'accueil potentielles (assistants sociaux, psychologues, etc.), d'impliquer la communauté et de la sensibiliser à la nécessité d'augmenter le nombre de familles d'accueil en tant que stratégie de désinstitutionnalisation. Il a été conçu comme un instrument pratique qui fournit des informations complètes pour encourager la solidarité sociale et la responsabilité parmi tous les membres de la communauté. Les exercices peuvent être utilisés avec des familles d'accueil potentielles en groupe (par exemple : sessions de formation ; ateliers) ou individuellement (par exemple : avec une personne qui a accueilli un enfant récemment).

2. Le système d'aide sociale

2.1. Autriche

En Autriche, l'objectif premier de la prise en charge extrafamiliale est le retour de l'enfant dans sa famille d'origine dès que la situation parentale s'y améliore. Toutefois, si cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, si une relation parent-enfant a été établie ou si le retour dans la famille d'origine n'est plus possible, les parents d'accueil peuvent également demander la garde complète ou l'adoption de l'enfant.

La garde des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile et non demandeurs d'asile suit des règles spécifiques. Si un mineur dont les parents sont inconnus est trouvé sur le territoire fédéral, l'agence de protection de l'enfance et de la jeunesse en assume la garde. Comme l'a précisé la Cour suprême autrichienne dans sa décision du 19 octobre 2005, ce principe s'applique à tous les mineurs quel que soit leur âge et sans distinction entre les ressortissants autrichiens et étrangers. Cependant, les adolescents âgés de 14 à 18 ans qui arrivent en Autriche sans parents ou sans parents ou autres tuteurs sont actuellement largement livrés à eux-mêmes. En règle générale, ils ne sont pas accompagnés lors de leur interrogatoire par la police, de la décision de demander ou non l'asile, des examens médicaux et de tout autre examen, y compris le diagnostic de l'âge. Seuls leur hébergement dans un foyer de base et leur représentation juridique dans la procédure d'asile sont garantis. Le service de protection de l'enfance et de la jeunesse n'intervient que lorsque les jeunes sont admis dans la procédure d'asile. Cela peut prendre plusieurs semaines ou plusieurs mois. En Autriche, les mineurs non accompagnés deviennent capables d'avoir un contrat de travail lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité (18 ans) et n'ont plus droit à la garde. En outre, ils doivent quitter les centres de soins spéciaux pour mineurs non accompagnés

Données statistiques :

En Autriche, plus de 12 500 enfants et adolescents ne vivaient pas avec leurs parents biologiques en décembre 2021. Environ 5 000 d'entre eux vivent dans des familles d'accueil, tandis que les autres sont placés dans des communautés résidentielles, des villages d'enfants, des foyers ou des centres de crise gérés par les services de protection de l'enfance et de la jeunesse. (Wiener Zeitung, 2021). En 2022, 2 940 mineurs non accompagnés ont demandé l'asile en Autriche à la fin du mois de mai. Si l'on extrapole pour l'ensemble de l'année, le nombre de demandes devrait augmenter pour la quatrième année consécutive pour atteindre environ 7 060.

Protocole de recrutement :

Toute personne souhaitant accueillir un enfant de moins de 14 ans doit obtenir un permis d'accueil auprès de l'agence locale de protection de l'enfance et de la jeunesse. Comme dans le cas de l'adoption, l'aptitude des candidats est vérifiée (capacité à élever un enfant, capacité à faire face au stress, état de santé, conditions de vie et de revenus, etc.) L'autorisation de placement en famille d'accueil est toujours délivrée pour un enfant déterminé. Il n'y a pas d'âge minimum officiel pour les parents d'accueil, mais une certaine expérience de la vie et de la relation avec les enfants est requise. Idéalement, la différence d'âge entre l'enfant et les parents d'accueil ne devrait pas dépasser 40 ans. Les célibataires peuvent également accueillir des enfants en famille d'accueil s'ils sont aptes à le faire. Dans certains États fédéraux, il est possible d'être employé en tant que parent d'accueil sous certaines conditions. Cela implique une formation complémentaire, des conseils, une sécurité sociale (pension, assurance maladie, accident et chômage) et un salaire légèrement supérieur au seuil de rémunération marginale.

2.2. République Tchèque

La République tchèque donne la priorité à la possibilité de placer l'enfant dans une famille d'accueil plutôt que dans un établissement, chaque fois que cela est possible. Un acte juridique (n° 363/2021) a été adopté, autorisant le placement d'un enfant de moins de 3 ans en institution jusqu'au 12/2023.

Dans cette optique, un vaste réseau d'organisations de soutien est créé pour aider activement les familles qui ont opté pour le placement en famille d'accueil.

Données statistiques :

Les données statistiques nationales de 2016 à 2021 montrent une augmentation progressive du nombre de mineurs placés en famille d'accueil. En 2016, il y avait 10 922 mineurs placés en famille d'accueil, et 12 351 en 2021. Cela indique une tendance positive à donner la priorité aux placements en famille d'accueil. Les données montrent également une légère baisse du nombre de mineurs placés en famille d'accueil temporaire, qui passe de 692 en 2016 à 665 en 2021, mais en général, on peut dire que le nombre d'enfants placés en famille d'accueil temporaire n'a pas changé au fil des ans. De même, le nombre de mineurs placés en institution a légèrement fluctué au fil des ans, passant de 6 593 en 2016 à 6 173 en 2021.

Protocole de recrutement :

La procédure commence par l'introduction d'une demande d'inscription au registre des candidats aptes à devenir parents nourriciers. L'autorité municipale procède alors à une enquête sociale directement sur le lieu de résidence effective du demandeur. Après avoir recueilli les documents nécessaires (rapport sur la santé, situation patrimoniale, etc.), elle transmet la demande (ainsi que l'évaluation de la recherche) à l'autorité régionale compétente. Cette étape est suivie d'une évaluation par l'autorité régionale, qui procédera à un examen psychologique et à l'évaluation de la demande par un expert. Elles placent également les candidats dans des cours préparatoires. Lors de l'évaluation par l'expert, les caractéristiques de la personnalité du demandeur et son état mental et de santé seront principalement examinés au regard des conditions requises pour élever un enfant. L'office s'intéressera également à la motivation pour le placement en famille d'accueil, à la qualité des relations du demandeur et à la stabilité de l'environnement familial. L'attitude des autres membres de la famille est également vérifiée. Sur la base des résultats obtenus, l'office prend une décision d'inscription ou de non-inscription au registre des demandeurs. L'autorité régionale tient également une liste des enfants dont la situation nécessite un placement en famille d'accueil. Le choix d'une famille particulière dépend alors des besoins de l'enfant et des capacités des futurs parents d'accueil. Dès que la famille sélectionnée est approchée par l'autorité régionale et qu'elle reçoit toutes les informations nécessaires concernant l'enfant en détail, un contact personnel est établi.

2.3. France

En France, devenir parent d'accueil est une activité très réglementée qui dépend du Département dans lequel vit le parent d'accueil. Pour obtenir l'agrément, l'accueillant familial doit remplir certaines conditions et suivre une formation. Il devient alors salarié du Département ou d'une association d'accueil familial et reçoit une rémunération du Département en fonction du nombre d'enfants accueillis et de la durée de l'accueil. Cependant, les parents biologiques de l'enfant (s'ils sont encore présents) conservent généralement l'autorité parentale et l'assistant familial doit leur demander les autorisations concernant la vie de l'enfant : s'il souhaite partir en vacances, s'il a besoin d'une consultation médicale, etc.

Données statistiques :

Selon la mission URM du ministère de la Justice, en 2020, on compte 9 501 mineurs confiés aux conseils départementaux sur décision de l'autorité judiciaire en 2020, contre 16 760 en 2019, soit une baisse de 43%. Parmi ces MNA, très peu demandent une protection par le biais de l'asile. En 2019, seuls 755 MNA étaient demandeurs d'asile.

Protocole de recrutement :

L'instruction de la demande d'agrément en tant que famille d'accueil dure 4 mois et fait intervenir plusieurs acteurs. Elle débute par une réunion d'information collective et se poursuit par une enquête sociale et psychologique menée par les services sociaux du conseil général, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Ensuite, plusieurs visites d'une puéricultrice et d'une assistante sociale ont lieu au domicile du futur assistant familial, ainsi qu'un entretien avec un psychologue. Ces acteurs s'assurent que l'assistant familial est prêt à s'engager sur le long terme, qu'il maîtrise bien le français, que le logement est adapté et suffisamment grand. En outre, ils évalueront les qualités et les capacités à accueillir des enfants et des jeunes de moins de 21 ans, les compétences en matière de communication, l'environnement et le logement, ainsi que la capacité à s'adapter et à s'organiser en fonction des différentes situations. Enfin, si toutes les conditions sont remplies, l'agrément sera délivré pour 5 ans et renouvelable.

2.4. Grèce

Comme l'indique le code civil Grec, en cas de placement familial, "la relation juridique entre le mineur et sa famille naturelle ou son tuteur et, en particulier, les compétences en matière de soins parentaux ou de tutelle restent inchangées, sauf disposition contraire de la loi". L'objectif est le retour de l'enfant dans sa famille biologique, si cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le placement en famille d'accueil peut être classé selon les critères suivants : Mode de constitution (contrat entre les parents d'accueil et les parents biologiques ou le tuteur, décision de justice ou disposition du procureur) ; statut du parent d'accueil (parent ou professionnel) ; durée (à long terme ou à court terme) ; type de besoin de l'enfant couvert (urgence, quotidien, accueil d'hospitalité, accueil de secours) ; applicabilité dans le contexte du droit pénal (en tant que mesure répressive, mesure thérapeutique, sur ordre du procureur basé sur la recommandation de l'agent de probation pour mineurs).

Données statistiques :

Selon les dernières données d'Octobre 2021 relatives au placement en famille d'accueil et à l'adoption téléchargées dans le système d'information www.anynet.gr, il y a actuellement 1 505

mineurs vivant dans des refuges, dont 589 sont éligibles pour un placement en famille d'accueil. 447 placements en famille d'accueil ont été effectués (au 7/2020) et 274 demandes de placement en famille d'accueil ont été déposées (jusqu'au 4/1/22).

Protocole de recrutement :

La loi 4538/2018 a établi un registre national des candidats parents d'accueil et des registres spéciaux de candidats parents d'accueil pour la première fois en Grèce. Pour l'enregistrement des candidats parents d'accueil dans les registres spéciaux, les étapes suivantes sont nécessaires :

- Soumission par les candidats d'une demande d'intérêt accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Après vérification des documents, un certificat d'approbation des conditions d'éligibilité nécessaires est délivré.
- Recherche/enquête sociale explorant l'environnement des candidats à l'accueil. Elle comprend des rencontres avec un travailleur social au bureau et au domicile des candidats, des rencontres avec d'autres spécialistes, tels que des psychologues, des rencontres avec les enfants et les proches de la famille, ainsi que des recommandations de personnes proposées par la famille. Un rapport d'aptitude est ensuite établi par l'organisme afin de compléter l'inscription dans les registres spéciaux.
- Participation à un cours de formation dispensé par des spécialistes, tels que des avocats, des psychologues et des travailleurs sociaux. La durée est de 30 heures et est séquencée par des réunions de 5 à 8 heures. Une fois le programme terminé avec succès, un certificat de participation est délivré et l'inscription au registre national est effectuée.

2.5. Italie

En Italie, les placements extrafamiliaux sont régis par la loi amendée 184/1983. Il existe trois principaux types de placement pour les enfants qui ont besoin d'une prise en charge temporaire en dehors de leur famille : les foyers pour enfants (petits services résidentiels avec des professionnels, principalement des travailleurs sociaux et des pédagogues sociaux) ; les familles d'accueil non professionnelles (familles ou personnes seules qui s'occupent d'un enfant à leur domicile, sans être directement rémunérées par le système de protection sociale, mais avec une certaine aide au revenu) ; et les familles d'accueil professionnelles (familles dont l'un des parents ou les deux sont rémunérés en tant que professionnels de la prise en charge, généralement employés par une organisation bénévole). En général, les principales caractéristiques du placement en famille d'accueil sont la tempérence, le maintien des relations avec la famille d'origine et la prévision du retour du mineur dans sa famille d'origine. Contrairement à l'adoption légale, qui est un engagement à vie, le placement en famille d'accueil est limité à une période de 24 mois maximum, avec la possibilité d'une prolongation de 24 mois sur ordre d'un juge ; et idéalement, le contact avec la famille d'origine de l'enfant est maintenu tout au long de la période. En outre, la loi stipule que d'ici le 31 décembre 2006, aucun mineur ne pourra être placé dans une institution, la préférence étant donnée au placement en famille d'accueil ou, à titre secondaire, au placement dans une communauté de type familial.

Données statistiques :

En 2019, 708 enfants sont entrés dans la phase pré-adoptive du placement familial en Italie. Entre 2010 et 2019, le plus grand nombre de mineurs en phase pré-adoptive a été enregistré en 2013, lorsque 1 126 nourrissons ont été assignés à leurs futures familles potentielles. En 2019, 1 239 enfants ont été déclarés adoptables par le tribunal italien des mineurs.

Protocole de recrutement :

Le placement en famille d'accueil peut être ordonné à une famille (de préférence avec des enfants mineurs) ou même à une personne seule, pour autant qu'elle soit en mesure d'assurer à l'enfant le soin, l'éducation, l'instruction et les relations affectives dont il a besoin. La loi prévoit qu'en cas d'impossibilité d'accueil de l'enfant, celui-ci sera placé dans une communauté de type familial ou, à défaut, dans une institution d'accueil publique ou privée. Cette dernière doit être basée dans le lieu le plus proche de celui où réside en permanence l'unité familiale d'origine, afin d'assurer sa proximité effective avec la famille d'origine, conformément à la logique d'inspiration de l'ensemble de la réforme. Un amendement à la loi (n° 149 du 28.03.2001) prescrit des mesures visant à réaliser pleinement le droit de l'enfant à sa propre famille, c'est-à-dire à la fois la famille naturelle d'origine et celle à laquelle l'enfant peut être confié en raison des difficultés de la famille d'origine. La loi actuelle accorde expressément à l'enfant le droit "de grandir et d'être éduqué dans sa propre famille", pour lequel l'État, les régions et les autorités locales prévoient des mesures de soutien et/ou d'assistance afin de surmonter les difficultés liées à l'indigence des parents ou du parent exerçant seul l'autorité parentale.

2.6. Portugal

Selon la sécurité sociale portugaise (2021), le placement familial a une grande responsabilité dans le développement des enfants et des jeunes concernés. Il est considéré comme une mesure de protection qui consiste à placer l'enfant ou le jeune dans une famille ou une personne qualifiée à

cet effet, afin de permettre à l'enfant ou au jeune de s'intégrer dans un environnement familial stable qui lui garantisse une prise en charge adéquate de ses besoins et de son bien-être, ainsi que l'éducation et l'affection nécessaires à son développement intégral. L'objectif est de fournir à l'enfant ou au jeune : les conditions nécessaires à la satisfaction adéquate de ses besoins physiques, psychologiques, émotionnels et sociaux ; l'établissement d'un climat d'affection, de sécurité et de stabilité ; l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle ; l'acquisition de compétences pour leur développement personnel, social, éducatif et professionnel ; des conditions qui contribuent à la construction de l'identité et de l'intégration de l'enfant ou du jeune ; favoriser l'acquisition ou le renforcement des compétences des pères et des mères et/ou des titulaires des responsabilités parentales afin qu'ils puissent les exercer avec qualité dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune. L'application de la mesure de placement familial est privilégiée par rapport au placement en institution, en particulier pour les enfants de moins de six ans (loi 147/99, mise à jour par la loi 26/2018).

Données statistiques :

L'analyse du nombre d'enfants placés en famille d'accueil au cours des dernières années révèle une diminution de 70 % entre 2009 et 2018 (ISS, 2019). Certains auteurs définissent cette phase comme une phase de "régression" de l'évolution du placement familial, en raison du manque de campagnes de sensibilisation, de soutien technique et de formation initiale pour les candidats à l'accueil et les familles d'accueil (Delgado, 2013 ; Magalhães & Batista, 2021). En 2017, sur les 7 553 enfants placés, seuls 246 étaient dans des familles d'accueil. En outre, il convient de noter que seuls 18 des 885 enfants de moins de 6 ans se trouvaient dans des familles d'accueil, ce qui ne représente que 2 % de ce groupe d'âge. Malgré une réduction de près de 25 % du nombre total d'enfants bénéficiant de mesures de protection, le placement en institution a augmenté de 91 % à 97 %, alors que le placement en famille d'accueil est passé de 9 % à 3 %. Les chiffres de 2020 montrent qu'un total de 6706 enfants et adolescents ont été placés sous une forme ou une autre de mesure de protection. Sur ce total, 5787 ont été placés en institution et seulement 202 ont été placés en famille d'accueil (ce qui représente une croissance de 6 % par rapport à 2019) (Institut de la sécurité sociale, 2018 ; 2020).

Protocole de recrutement :

Les familles portugaises intéressées s'adressent à l'Institut de la sécurité sociale et, après avoir reçu la manifestation d'intérêt, un entretien d'information est programmé. Il incombe à l'administration des places vacantes, en collaboration avec les institutions cadres, de sélectionner les familles d'accueil les plus appropriées pour l'enfant ou l'adolescent à admettre et d'informer les commissions de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPCJ) ou le tribunal du début de l'admission. L'inscription des familles d'accueil est enregistrée dans une base de données et les structures d'accueil sont responsables de la communication permanente avec les familles.

Sur demande, le centre d'accueil effectue une étude psychosociale de la famille requérante. Cet examen permet aux institutions d'analyser si la famille est en mesure de répondre aux besoins des enfants et des adolescents, et de vérifier que les conditions de vie, d'hygiène et de sécurité sont réunies. L'étude psychosociale peut être réalisée au moyen d'entretiens, de visites à la famille, de l'observation de la dynamique familiale et d'autres procédures techniques. À la fin de l'étude, la décision d'accepter ou de rejeter la demande est communiquée : Si la décision est acceptée, un certificat de placement familial est délivré. Si la décision n'est pas acceptée, la famille peut faire appel dans un délai de 10 jours et soumettre à nouveau la demande et de nouveaux documents. (Institut de la sécurité sociale, 2021).

2.7. Roumanie

En Roumanie, la famille d'accueil est une famille certifiée par les autorités compétentes et disposée à assurer la protection de l'enfant pendant une certaine période. Le placement de l'enfant est une mesure de protection spéciale, qui peut être prise par une personne ou une famille (en priorité la famille élargie), un assistant maternel (famille d'accueil) ou un service résidentiel. La famille d'accueil peut faire partie de la famille élargie de l'enfant. L'accueillant familial professionnel (assistant maternel) est une personne agréée, qui assure par son travail à domicile ou en établissement, les soins et l'éducation nécessaires au développement harmonieux des enfants placés. En général, la protection spéciale de l'enfant est un concept national défini comme l'ensemble des prestations d'assistance sociale et des services sociaux, ainsi que des programmes, mesures et actions visant à la prise en charge et au développement des enfants qui sont retirés à la garde de leurs parents ou qui ne peuvent être confiés à leur garde afin de protéger leurs intérêts.

Données statistiques :

En Roumanie, le nombre d'enfants placés dans des centres d'accueil a diminué ces dernières années, comme le montre une vue d'ensemble entre 2017 et 2019, à savoir que les chiffres sont passés de 18197 (en 2017) à 15572 (en 2019). Toutefois, une proportion relativement importante d'enfants en danger est placée en famille d'accueil et un nombre plus restreint en institution/en foyer. En 2021, 32 700 enfants ont été placés (dont 17 177 dans des familles d'accueil et 11 267 dans la famille élargie), contre 13097 dans des institutions résidentielles.

Protocole de recrutement :

Conformément au règlement n° 26/2019 du ministère du travail et de la justice sociale, la personne/famille souhaitant fournir des services de soins doit soumettre une demande au prestataire de services et joindre les documents pertinents (copies des actes d'état civil, des certificats d'études et du casier judiciaire). Après examen des documents, le processus d'évaluation initiale commence. L'évaluation est effectuée par des professionnels spécialisés qui sont responsables de l'embauche, de l'évaluation, de la formation et du suivi du candidat. L'évaluation initiale est réalisée par le biais de plusieurs visites au domicile du demandeur, afin d'évaluer les aspects suivants : les conditions matérielles, l'état de santé et les compétences parentales. À l'issue de l'évaluation initiale, un rapport d'évaluation provisoire est établi et le processus de formation et d'instruction est lancé. En outre, les candidats participent à un programme de formation obligatoire conformément au cadre élaboré par l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption. À l'issue des modules préparatoires obligatoires, un rapport de formation est établi. Ce rapport contient des informations sur les modules suivis, les résultats obtenus par le candidat et des commentaires sur le comportement de la personne pendant le processus de formation. Sur la base du rapport d'évaluation et du rapport de formation, un rapport d'évaluation final est joint à la candidature du demandeur.

3. Pourquoi est-il important de soutenir le placement en famille d'accueil ?

Il a été démontré que le placement familial est plus bénéfique et mieux adapté aux besoins des enfants que le placement en institution ou en établissement. Si le placement en institution est une mesure qui a ses propres avantages et objectifs, il se caractérise généralement par un foyer de groupe dans lequel des soignants (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) sont chargés de s'occuper des enfants et de veiller à leur bien-être. Cette mesure empêche l'établissement d'un lien ou d'un attachement sain avec un soignant important, ce qui a un impact négatif sur le développement de l'enfant. D'autre part, le placement en famille d'accueil se caractérise par une ou plusieurs figures parentales stables qui sont responsables des enfants dans un cadre familial "normal"². Il est bien établi que le placement en famille d'accueil a le potentiel de réduire les effets négatifs du placement en institution et des privations précoces, ainsi que de diminuer les problèmes comportementaux et psychosociaux plus tard dans la vie, par rapport aux enfants placés en institution.³

Certains enfants ne bénéficient pas d'une situation familiale appropriée ou de membres de la famille capables de répondre à leurs besoins ou de respecter leurs droits. Bien que la littérature et les guides internationaux indiquent qu'il faut s'efforcer de maintenir les enfants dans leur famille biologique, lorsque cela compromet leur sécurité et leur bien-être, les enfants doivent être placés. Il a été démontré que les mesures de placement en famille d'accueil constituent une option optimale pour les enfants, en particulier pour les enfants en bas âge. Ainsi, les enfants sont placés dans une famille qui peut assurer leur bien-être pendant que la famille biologique se réorganise.

Le placement en famille d'accueil apporte stabilité et bien-être global. Les familles d'accueil peuvent non seulement répondre aux besoins fondamentaux (tels que la nourriture, le logement, les vêtements), mais aussi offrir à l'enfant un environnement positif, sain et, surtout, stable, propice à son développement. La famille d'accueil constitue un système de soutien solide qui peut potentialiser les compétences de vie de l'enfant et répondre à ses besoins émotionnels, éducatifs et sociaux, en fonction de son âge.

² Li, Chng & Chu, 2019

³ UNICEF, 2022

4. Besoins des enfants placés

- **Protection de l'environnement**

L'enfant a besoin d'être protégé contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence, d'exploitation et de cruauté, et d'être traité avec dignité et respect. En ce sens, l'enfant a besoin de la protection d'une famille stable qui puisse garantir ses droits, y compris le maintien des contacts avec sa famille biologique et ses proches (à moins que cela ne soit pas ordonné par le tribunal ou les entités responsables)⁴.

- **Soutien émotionnel et psychologique**

Il est évident que les enfants sont placés en famille d'accueil parce que leur famille biologique n'est pas en mesure d'assurer leur bien-être et leur sécurité. Par conséquent, avant d'entrer dans le système de placement familial, les enfants ont été exposés à certaines formes d'abus (abus physiques, sexuels, émotionnels, négligence, violence domestique, etc.) La littérature souligne le fait que les enfants qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles, ainsi que des négligences, courent un risque plus élevé de développer des troubles psychologiques tels que la dépression, l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique et les troubles de l'alimentation. Par conséquent, même si tous les enfants placés en famille d'accueil n'ont pas ces problèmes, le placement en famille d'accueil lui-même entraîne de nombreux changements dans la vie de l'enfant. Les enfants placés en famille d'accueil ont donc besoin, entre autres, d'un système émotionnel fort et d'un soutien psychologique professionnel⁵.

- **Contacts parents-enfants**

Le contact permanent entre l'enfant et sa famille biologique est un point crucial du processus de placement en famille d'accueil, puisque l'objectif ultime (à l'exception de certains cas) est la réunification de la famille. On estime que ce contact favorise la relation d'attachement ainsi que les ajustements sains de l'enfant⁶. En rapport avec ce besoin, nous devons souligner l'importance des spécialistes du placement familial et du soutien professionnel dans la planification des visites entre l'enfant et sa famille d'origine et veiller à ce qu'elles profitent à l'enfant au lieu d'avoir des conséquences néfastes⁷.

- **Soutien à l'éducation**

Les enfants placés dans le système de protection de remplacement sont confrontés à certaines difficultés en matière d'éducation et ont souvent besoin d'un soutien supplémentaire à l'école afin d'améliorer leurs résultats scolaires. La recherche montre que le placement en famille d'accueil est lié à des indicateurs de risques éducatifs, tels que des taux plus élevés d'absentéisme et de renvois disciplinaires. En outre, les enfants placés en famille d'accueil présentent des résultats scolaires inférieurs, des taux de décrochage scolaire plus élevés et des taux d'obtention de diplôme inférieurs à ceux de la population générale⁸.

- **Santé**

Les enfants qui ont été retirés de leur famille biologique et placés dans des familles d'accueil ou des foyers ont un risque plus élevé de développer des problèmes de santé en raison d'influences

⁴ UNICEF, 2018

⁵ McWey, Pazdera, Vennum, & Wojciak, 2013

⁶ McWey & Mullis, 2004

⁷ Auger, Poitras, & Tarabulsy, 2019

⁸ Allen & Vacca, 2010

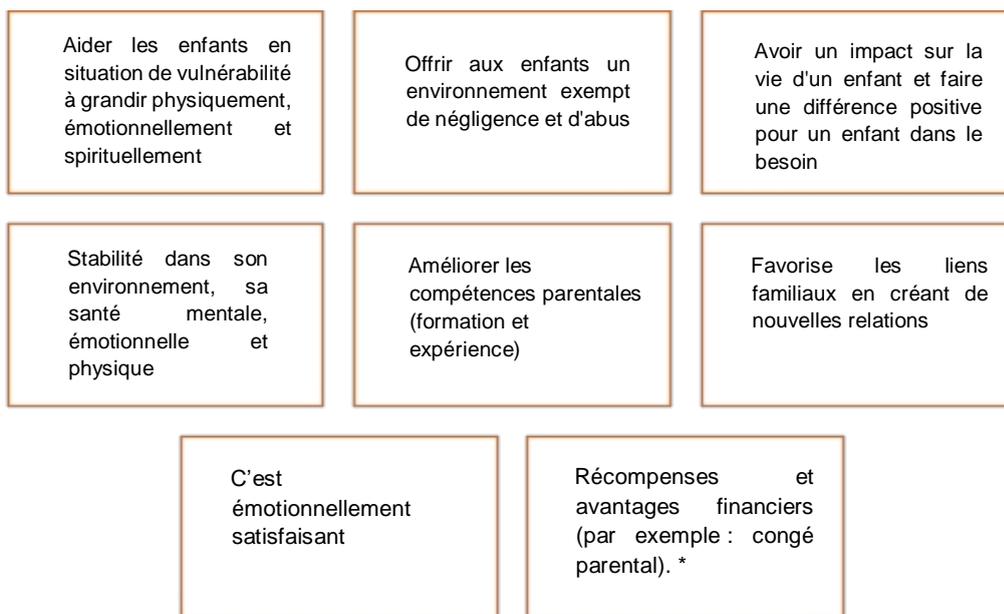
biologiques et psychosociales hostiles (par exemple : naissance prématurée ; exposition prénatale à des drogues ; abus et/ou négligence ; styles d'attachement malsains). Ce besoin est également lié au statut socio-économique inférieur des familles et au manque d'offre/d'accès aux services de santé⁹.

⁹ Commission européenne, 2019

5. Avantages à devenir famille d'accueil

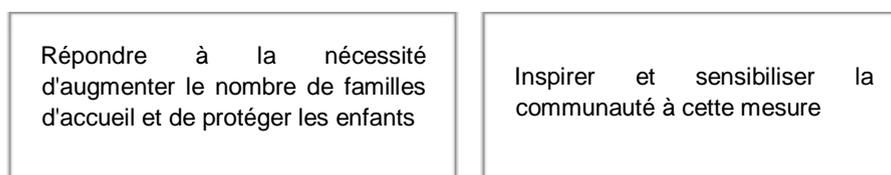
Le placement familial a des objectifs et des avantages pour la vie de l'enfant concerné, à savoir fournir un environnement familial temporaire qui apporte à l'enfant des soins appropriés concernant son bien-être et son éducation générale, et répondre à tous ses besoins pendant que son projet de vie est en train d'être redéfini¹⁰. Dans cette optique, le placement en famille d'accueil est considéré comme une mesure qui offre plus d'avantages que le placement en institution. Certains des avantages de devenir une famille d'accueil peuvent être résumés ci-dessous¹¹.

Pour les familles d'accueil :



*en fonction de la réalité et de la législation de chaque pays

Pour la Communauté :



¹⁰ Negrão et al, 2019

¹¹ Baum, Crase & Crase, 2001



Pour les enfants :

Sentiment
d'appartenance

Sentiment
d'appartenance à une
famille stable

Stabilité dans son
environnement, sa
santé mentale,
émotionnelle et
physique

Préservation de la
famille

6. Droits et devoirs des familles d'accueil

6.1. Droits de l'homme

✓ Pas de coercition, de discrimination ou de représailles

Les parents d'accueil ont le droit de ne pas faire l'objet de coercition, de discrimination ou de représailles lorsqu'ils s'occupent d'enfants en famille d'accueil. Les parents d'accueil ont également le droit de déposer des plaintes pour représailles ou discrimination auprès du Bureau des médiateurs pour la famille et les enfants.

✓ Confidentialité

Si vous choisissez de devenir famille d'accueil, la procédure d'agrément comprend des questions sur votre expérience de vie, votre histoire familiale et d'autres sujets. Mais les parents d'accueil ont le droit de garder leurs informations personnelles confidentielles, dans la mesure où la loi le permet.

✓ Être informé

Il peut arriver que vous deviez vous adapter à des circonstances inattendues. Dans ces moments-là, rappelez-vous que vous avez le droit d'obtenir des informations qui peuvent vous aider à décider d'accepter ou non un placement et à vous préparer à donner à un enfant les soins dont il a besoin. Avant qu'un enfant ne soit placé chez vous, vous avez le droit d'être informé de tout problème de santé connu qui constitue une menace sérieuse pour sa sécurité. Vous avez également le droit d'être informé de tout antécédent comportemental susceptible de présenter un risque grave pour l'enfant ou pour autrui.

✓ Formation et soutien

Les parents d'accueil qui s'occupent d'enfants souffrant de handicaps émotionnels, mentaux ou physiques ont le droit de recevoir une formation qui leur permettra d'aider ces enfants.

✓ Droit de refuser le placement

Les personnes qui souhaitent devenir familles d'accueil ont le désir d'offrir un foyer sûr et stable à un enfant, mais tous les placements ne conviennent pas aux parents et à l'enfant. Il est important que les parents d'accueil disposent des bonnes informations et qu'ils connaissent leurs droits et leurs responsabilités, ce qui est un bon point de départ.

6.2. Responsabilités

✓ Fournir un foyer sûr

De nombreux enfants n'ont pas eu une vie familiale stable. Ils peuvent venir d'un milieu où il y a eu des abus, de la toxicomanie ou de la négligence. Un sentiment de sécurité et de stabilité est donc essentiel à leur réinsertion. Il est de votre responsabilité, en tant qu'aidant, de fournir à l'enfant un endroit où il puisse se sentir comme chez lui. Il ne s'agit pas seulement d'un toit au-dessus de sa tête, mais d'un endroit où l'on s'occupe de lui et où il se sent heureux et à l'aise.

✓ Fournir de l'amour et du soutien

Le fait d'être déplacé de son domicile et d'être pris en charge peut être très traumatisant pour un enfant ou un jeune. Il sera entouré de personnes qu'il ne connaît pas et se trouvera dans un environnement étranger. L'amour et le soutien apportés par un adulte compréhensif et fiable est

un atout inestimable pour le bien-être de l'enfant. Il l'aidera à s'installer et, à terme, à grandir et à mûrir.

✓ **S'occuper de l'éducation d'un enfant**

Tout enfant que vous accueillez, quel que soit son âge, doit être inscrit et fréquenter une école. L'éducation est un élément essentiel du développement de l'enfant. Il est important que le fait d'être pris en charge n'affecte pas son apprentissage. Un parent d'accueil doit s'intéresser activement à l'éducation de son enfant.

✓ **Répondre aux besoins de santé de l'enfant**

Il vous incombe de veiller à ce qu'ils aient accès à des soins médicaux lorsqu'ils en ont besoin et à ce qu'ils disposent d'un moyen de transport adéquat pour se rendre à leurs rendez-vous, qu'il s'agisse d'une voiture ou de services de transport public. Certains enfants placés peuvent également présenter des handicaps nécessitant des soins médicaux.

✓ **Gérer le comportement des enfants**

Le comportement difficile est souvent un problème pour les enfants placés. Ils peuvent avoir eu des expériences parentales négatives dans le passé et ne pas être habitués à répondre aux instructions. Ils peuvent également être vulnérables ou avoir eu un passé traumatisant. Il est important que la personne qui s'occupe de l'enfant soit bienveillante, patiente et compréhensive et qu'elle ait mis en place un système pour gérer les comportements difficiles afin d'aider l'enfant à faire face à sa situation.

✓ **Encourager les contacts avec la famille**

Le but ultime du placement en famille d'accueil est de s'occuper temporairement d'un enfant jusqu'à ce qu'il puisse retourner chez ses parents biologiques (si cela est possible). Par conséquent, un parent d'accueil doit promouvoir des contacts sains entre l'enfant placé et sa famille et travailler avec le plan de prise en charge de l'autorité locale de placement pour s'assurer que les contacts sont maintenus et gérés de manière appropriée.

✓ **Participer à des réunions et faire preuve d'esprit d'équipe**

Vous n'êtes pas seul en tant que famille d'accueil. Vous travaillerez avec votre référent pour gérer tous les aspects du parcours de l'enfant en famille d'accueil. Vous devrez assister à des réunions concernant l'enfant placé afin de vous assurer qu'il reçoive les soins appropriés à sa situation unique. Vous devrez également avoir l'esprit d'équipe et être prêt à tenir des registres et à gérer des informations confidentielles.

✓ **Continuer à améliorer ses compétences**

L'accueil familial est un processus d'apprentissage. Vous serez toujours confronté à de nouveaux défis car il n'y a pas deux enfants identiques ! Certains organismes et associations proposent une formation et un soutien continu, y compris des formations spécialisées. Il vous incombera de vous assurer que vous souhaitez améliorer vos compétences et devenir la meilleure famille d'accueil possible, en faisant vraiment la différence dans la vie de nombreux enfants.

7. Critères pour devenir parent d'accueil

Bien qu'il existe des critères communs à toute l'Europe pour devenir parent d'accueil, la culture, le cadre juridique et social de chaque pays déterminent les normes à respecter pour accueillir un enfant. Le tableau ci-dessous vous permet de consulter les critères de votre pays pour devenir parent d'accueil et de comparer ces principes avec ceux d'autres pays européens.

<p>Autriche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Expérience dans l'éducation et les soins aux enfants ; ● Désir d'accompagner un enfant qui a besoin de plus de temps et de soutien pour bien se développer ; ● Le mode de vie et le ménage sont adaptés aux enfants ; ● Être à l'abri des crises de la vie, des soucis financiers ou d'autres problèmes ; ● Résistant et capable de faire face aux crises ; ● Bien résoudre les conflits et les désaccords ; ● L'acceptation d'un enfant en famille d'accueil est souhaitée par tous les membres de la famille vivant dans le foyer ; ● Le climat familial est harmonieux, chaleureux, adapté aux enfants et compréhensif ; ● Attitude positive à l'égard du droit de l'enfant placé ; ● La volonté d'avoir des contacts avec sa famille biologique et d'accompagner l'enfant lors de son retour dans sa famille biologique ; ● Travailler en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des services de protection de l'enfance et de la jeunesse.
<p>République Tchèque</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Environnement familial stable et paisible ; ● Couple stable (> 5 ans de vie commune sans conflit actuel) ; ● La satisfaction des besoins des enfants de la famille ne doit pas être compromise par l'admission éventuelle d'enfants en famille d'accueil (les enfants vivant dans la famille ne doivent pas avoir de graves problèmes éducatifs, de problèmes chroniques ou de traumatismes importants) ; ● Les familles d'âge moyen avec des enfants adultes (plus de 15 ans) semblent être les plus adaptées ; ● La famille dispose de capacités suffisantes pour s'occuper de l'enfant qu'elle va accueillir temporairement ; ● Une période suffisante s'est écoulée depuis l'arrivée du dernier enfant dans la famille sous la forme d'une adoption ou d'un placement familial classique (généralement au moins 2 à 3 ans) et tous les enfants de la famille ont créé une relation sûre et solide avec leurs parents (parents d'accueil) ; ● On suppose que les familles ayant des enfants ayant des besoins particuliers (TDAH, autisme, problèmes éducatifs graves, problèmes de santé, etc.) n'ont plus la capacité de s'occuper d'un autre enfant placé en famille d'accueil ; ● Permis de conduire ; ● La nature du logement, sa qualité, ses équipements et sa stabilité ;



	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des accueillants temporaires doit être prêt à quitter son emploi au plus tard au moment de l'accueil du premier enfant et doit lui consacrer tout son temps, ce qui est nécessaire en raison du placement d'enfants, même très jeunes, et d'enfants profondément traumatisés ; • Le niveau socio-économique de la famille est stable, la situation initiale actuelle est sans problème grave (sans saisie ou dette importante) ; • L'environnement du foyer du demandeur doit être sûr pour l'accueil de l'enfant (la présence de chiens de races de combat, de chiens sans dressage, etc. n'est pas recommandée) ; • L'état de santé mentale, physique et sensorielle du demandeur doit être tel qu'il n'empêche pas l'accueil de l'enfant ; • Maladies addictives (drogues, alcool, etc.) sont rédhibitoires.
Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un espace physique à leur domicile pour le mineur ; • Être majeur ; • Avoir du temps et de la disponibilité à consacrer à l'enfant que vous accueillez ; • Être prêt à s'engager à accompagner le mineur sur la voie du développement et de la croissance ; • Être disposé à collaborer avec les autorités locales, les services de placement familial de la municipalité et le réseau de soutien du mineur étranger non accompagné, comme le tuteur volontaire qui agit en tant que représentant légal.
Portugal	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut être âgé de plus de 25 ans ; • Ne pas être candidat à l'adoption ; • Avoir des problèmes de santé physique et mentale, prouvés par une déclaration médicale ; • Disposer d'un logement adéquat offrant des conditions d'hygiène et de sécurité pour l'accueil des enfants et des jeunes ; • Doit être apte à être placé en famille d'accueil ; • Ne pas avoir été inculpé, accusé, condamné ou reconnu coupable par l'autorité judiciaire, même s'il n'a pas encore été jugé, d'un crime contre la vie, l'intégrité physique et la liberté personnelle, ou contre la liberté sexuelle ou l'autodétermination ; • Ne pas avoir été empêchés d'exercer leurs responsabilités parentales, ni avoir vu leur exercice limité, parce qu'ils représentent une menace pour la sécurité, la santé, la moralité et la sécurité des personnes.
Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> • Par leur comportement social, leur état de santé et leur profil psychologique, ils garantissent le bon accomplissement des devoirs parentaux dans l'éducation, les soins et l'instruction de leurs enfants ; • Avoir la pleine capacité d'exercice¹² ; • Disposer d'un logement qui réponde aux besoins de préparation des aliments, d'hygiène, d'éducation et de loisirs de leurs utilisateurs, y compris les enfants qui doivent être pris en charge ou confiés à la garde d'un tiers ;

En Roumanie, conformément au décret 31/1954 relatif aux personnes physiques et morales, on entend par "pleine capacité d'exercice" la capacité d'une personne à exercer des droits et à assumer des obligations lorsqu'elle a atteint l'âge de 18 ans. La "pleine capacité juridique d'exercice" est la première condition pour devenir un "assistant maternel professionnel" (parent nourricier) stipulée dans la décision gouvernementale n° 679 du 12 juin 2003 sur les conditions d'obtention du certificat, les procédures de certification et le statut d'assistant maternel professionnel.



	<ul style="list-style-type: none"> • Ils n'exercent pas d'activités rémunérées¹³ ; • Ils ont participé à des cours de formation organisés par le service public de protection de l'enfance ou par l'institution privée agréée qui procède à l'évaluation en vue de la délivrance du certificat de puériculteur professionnel.
France	<ul style="list-style-type: none"> • Être de nationalité française, ressortissant de l'Espace économique européen (EEE) ou disposer d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ; • Ne pas avoir été condamné pour un délit lié aux enfants ; • Passer un examen médical pour s'assurer que l'état de santé de l'assistant lui permet de s'occuper d'enfants ; • Présenter des conditions d'accueil garantissant la sécurité, la santé et la sécurité des personnes et le développement des enfants (physique, intellectuel et émotionnel).
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir entre 25 et 75 ans et présenter une différence d'âge appropriée (pas moins de 18 ans et pas plus de 60 ans) par rapport à l'enfant accueilli. La limite d'âge ne s'applique pas dans le cas de l'accueil par des membres de la famille ; • Les parents d'accueil (ainsi que les personnes qui vivent avec eux) sont en bonne santé mentale, intellectuelle et physique, et ne souffrent notamment d'aucune maladie infectieuse ; • Les parents d'accueil (ainsi que les personnes vivant avec eux) n'ont pas été condamnés ou ne font pas l'objet de poursuites pénales pour des délits ; • Les parents d'accueil ont prouvé qu'ils étaient en mesure de faire face aux dépenses de base liées à l'entretien, à l'éducation et aux soins médicaux de l'enfant accueilli ; • Les parents d'accueil sont inscrits au Registre national des candidats parents d'accueil.

Tableau 1 - Critères pour devenir parent adoptif dans les pays partenaires du projet Creating Care (PR1 Desk research - Creating Care, 2021)

¹³ Selon la décision gouvernementale n° 679 du 12 juin 2003 relative aux conditions d'obtention du certificat et du statut d'"assistant maternel professionnel", l'activité est exercée sur la base d'un contrat de travail individuel, de nature particulière, spécifique à la protection de l'enfance (article 8). Le parent nourricier ne peut donc pas exercer d'autres activités professionnelles rémunérées. Néanmoins, au moins un des membres de la famille doit avoir un revenu stable. L'un des parents deviendra assistant maternel professionnel, et l'autre devra présenter la preuve qu'il a un salaire mensuel stable).

8. Stratégies pour démystifier le placement en famille d'accueil

Il existe des mythes autour de l'accueil familial, mais agir sur la base de ces mythes ou de ces préjugés ne produit pas les résultats positifs et souhaités pour le recrutement des familles d'accueil. Il est essentiel pour les professionnels du secteur de démystifier ces mythes, car ils sont le fruit de jugements préconçus souvent erronés.

Les travailleurs sociaux jouent un rôle essentiel dans le placement familial et dans la mise en relation du système avec les familles. Outre leur implication auprès des familles, les travailleurs sociaux veillent également à ce que les familles intéressées bénéficient d'une sélection et d'une formation et s'efforcent de soutenir émotionnellement les parents et les enfants dans leur adaptation au nouvel environnement familial.

Il est également essentiel que les travailleurs sociaux et les agences adoptent différents types de comportements à l'égard des familles d'accueil et les fassent participer, par exemple en rencontrant la famille là où elle se trouve et en planifiant avec elle (et non pour elle), en fixant des objectifs communs, en fournissant des services pertinents et bénéfiques pour les familles et, enfin, en passant suffisamment de temps avec les familles pour leur fournir tout ce dont elles ont essentiellement besoin.

Pour les démystifier, la communauté doit donc présenter ses connaissances sur le sujet. Voici quelques mythes qui entourent le placement en famille d'accueil :

"Il existe une rémunération non financière pour les familles d'accueil"

"Les adolescents sont les plus difficiles à placer"

"Tous les enfants placés en famille d'accueil sont mineurs et ont des problèmes psychologique"

"Je ne peux pas être famille d'accueil car je m'attacherais trop".

"Les parents d'accueil ne devraient jamais adopter l'enfant placé"

"Je dois déjà être parent"

"Le placement en famille d'accueil et l'adoption sont des processus similaires"

"Les parents d'accueil retirent les enfants à leur famille biologique"

"Les familles d'accueil sont en concurrence avec les familles biologiques."

8.1. Quelles stratégies pouvons-nous utiliser pour démystifier ces mythes ?

- ✓ Faire des familles d'accueil potentielles des partenaires clés dans la prise de décision ;
- ✓ Fournir des documents clairs et simples contenant des informations sur le processus d'accueil du début à la fin (y compris un résumé simple de la législation, des critères, des droits et des responsabilités) ;
- ✓ Identifier les éventuels écueils autour du processus de placement familial dès le début du processus de recrutement ;
- ✓ Suivre et reconnaître régulièrement les progrès réalisés dans le cadre du processus ;
- ✓ Promouvoir des discussions transparentes sur les problèmes éventuels et identifier les points forts ;
- ✓ Écouter les préoccupations de la famille d'accueil potentielle et lui fournir des ressources et du soutien ;
- ✓ Se concentrer sur l'amélioration des compétences de la famille plutôt que sur l'apport d'informations ;
- ✓ Partager de manière transparente les procédures mises en œuvre par les entités responsables (par exemple, le tribunal, la sécurité sociale) ;
- ✓ Discuter ouvertement des attentes ;
- ✓ Garantir des visites fréquentes avec tous les acteurs principaux du processus (parents d'accueil, enfants, famille d'origine) avec la supervision des professionnels responsables du processus ;
- ✓ Organiser des rencontres entre des accueillants familiaux expérimentés et des accueillants familiaux nouvellement qualifiés afin de partager leurs expériences et d'obtenir des témoignages.



9. Activités visant à impliquer les familles d'accueil

Dans cette section, nous proposons des suggestions d'activités qui peuvent être menées par des professionnels (assistants sociaux, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) avec des familles d'accueil potentielles afin de les impliquer. Ces activités peuvent être utilisées lors de sessions de sensibilisation pour la communauté, d'ateliers d'information pour les parents d'accueil potentiels, de formations pour les familles d'accueil recrutées ou de tout autre événement avec ce groupe cible. L'objectif principal des activités proposées ci-dessous est d'impliquer et de motiver la communauté et les personnes qui envisagent de devenir parents d'accueil, ainsi que de promouvoir une discussion éclairée autour de cette mesure de protection.

9.1. La roue des émotions

Le dialogue, la capacité d'écoute, la volonté de prendre en considération les émotions et les sentiments de l'autre sont des outils indispensables pour construire une relation éducative saine, capable de générer un échange constructif entre l'enfant et le parent. De plus, l'accueil d'un enfant peut être un processus difficile pour tous les membres de la famille d'accueil. La roue des émotions de Plutchik offre un moyen simple de donner du sens et d'exprimer ses sentiments.

Objectif : Cette activité vise à éduquer au dialogue et à favoriser la prise de conscience des besoins des autres, en les aidant à les exprimer d'une manière presque ludique.

Instructions : Présentez la roue des émotions et expliquez qu'elle indique qu'il existe huit émotions primaires :

- Colère
- Anticipation
- Joie
- Confiance
- Peur
- Surprise
- Tristesse
- Dégoût

Chaque émotion primaire a un opposé polaire, basé sur la réaction physiologique que chaque émotion crée. Par exemple : La joie est le contraire de la tristesse (se connecter ou se retirer) ; la peur est le contraire de la colère (se faire petit et se cacher ou se faire grand et parler fort) ; l'anticipation est le contraire de la surprise (examiner de près ou reculer) ; le dégoût est le contraire de la confiance (rejeter ou embrasser). L'anticipation est le contraire de la surprise (examiner attentivement ou reculer) ; le dégoût est le contraire de la confiance (rejeter ou embrasser) ; la peur est le contraire de la colère (se cacher ou se faire remarquer).

Les parents d'accueil sont invités à former un cercle. Dans une boîte, l'animateur dispose de quelques cartes, chacune représentant une émotion différente. A tour de rôle, chaque personne tire une carte et parle au groupe de l'émotion, d'un épisode au cours duquel elle a ressenti cette émotion et de la manière dont elle l'a gérée. Après un cercle complet, demandez si tout le monde aurait ressenti la même chose dans cette circonstance, si quelqu'un aurait pu se sentir différent et, surtout, si les besoins seraient les mêmes pour tout le monde et s'il existerait d'autres façons de gérer cette émotion. L'animateur donne des exemples de scénarios dans lesquels ces émotions pourraient émerger dans un contexte de placement en famille d'accueil. Si le groupe compte des parents qui ont déjà accueilli ou accueille un enfant, demandez-leur d'illustrer par une situation réelle, s'ils se sentent à l'aise, pour la partager avec le groupe.

Durée de la visite : 1h

Matériel : Roue des émotions ; cartes avec des émotions ; stylos.



Figure 1 - Roue des émotions de Plutchik

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 1.

9.2. Boîte de croyances et de mythes

De nombreux préjugés et idées fausses sur le placement familial et les enfants en famille d'accueil ont un impact sur le recrutement des familles d'accueil. Il est donc impératif d'en discuter librement et de les démystifier avec les parents potentiels. Cette activité consistera en un dialogue au sein d'un groupe de parents d'accueil (potentiels) avec un animateur. Nous recommandons que les groupes soient restreints, afin que chacun puisse s'exprimer.

Objectif : L'objectif est de nommer les préjugés sur l'accueil familial et d'en discuter.

Instructions : L'animateur demande au groupe d'écrire anonymement sur un morceau de papier une croyance qu'il a concernant l'accueil d'un enfant et de placer le papier dans un bocal/une boîte. L'animateur passe en revue toutes les déclarations, une par une, et entame une discussion sur les mythes et les croyances qui ont émergé. Si vous pensez que le groupe ne se sentira pas à l'aise pour partager des croyances, préparez quelques mythes. Dans la figure 2, vous trouverez quelques mythes possibles (en bleu) et des façons de les déconstruire et d'en discuter (en vert).

Autre solution : Découpez quelques mythes et quelques vérités (vous pouvez utiliser les exemples de la figure 2) et demandez aux parents d'associer le mythe à la vérité correspondante et d'entamer une discussion autour de ces liens. Nous recommandons d'adapter les mythes au contexte et aux croyances nationales.

<p>#1. Ma famille et moi-même nous attacherions trop à l'enfant et il serait trop difficile de le voir nous quitter.</p>
<p>#1. L'un des principaux objectifs du placement en famille d'accueil est d'offrir à l'enfant de l'amour, de la stabilité et un environnement sûr. Avant l'accueil, il est important de discuter avec votre famille de vos attentes, en gardant à l'esprit que le placement en famille d'accueil est temporaire et que l'objectif est (lorsque c'est possible et dans l'intérêt supérieur de l'enfant) de retourner dans la famille biologique. Bien qu'il puisse être émotionnellement difficile de voir un enfant retourner dans sa famille biologique, il est important de se concentrer sur le fait que l'enfant a reçu l'amour et la stabilité dont il avait besoin pendant une période difficile de sa vie et qu'il peut maintenant retourner dans sa famille en toute sécurité.</p>
<p>#2. Tous les enfants placés sont des délinquants et ont subi des traumatismes psychologiques irréparables.</p>
<p>#2. Les enfants sont souvent placés en famille d'accueil pour cause de maltraitance, de négligence, de toxicomanie parentale ou d'autres problèmes, ce qui ne signifie pas que les enfants sont des délinquants. Beaucoup d'enfants placés en famille d'accueil ont connu une situation familiale difficile qui les a conduits à être placés en famille d'accueil et ont donc besoin de soutien. La raison du placement varie d'un enfant à l'autre et les agences de placement familial apportent leur soutien à la fois à l'enfant et à sa famille dans le but d'aider l'enfant à être heureux, en sécurité et à s'adapter. Bien que toutes les formes de traumatisme puissent avoir un impact à vie, les enfants sont remarquablement résilients et peuvent travailler sur les problèmes psychologiques avec l'aide appropriée : le soutien de spécialistes et de familles.</p>
<p>#3. L'accueil d'un enfant sera l'occasion d'adopter plus facilement.</p>
<p>#3. L'objectif principal du placement en famille d'accueil est d'offrir un environnement sûr à un enfant de manière temporaire.</p> <p>Les procédures, le processus de recrutement et la législation sont différents de ceux de l'adoption. Dans certains pays, il n'est pas possible d'adopter l'enfant que vous accueillez.</p>

Figure 2 - Exemples de mythes et de vérités

Durée de la visite : 1h

Matériau : Boîte/bocal ; papier ; stylos

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 2.

9.3. Le parcours d'une famille d'accueil

Bien que le processus pour devenir une famille d'accueil varie beaucoup dans le contexte national et d'un pays à l'autre, certaines étapes sont communes à tous.

Objectif : explorer le parcours d'accueil d'un enfant.

Instructions : Demandez à vos participants d'écrire et de dessiner ce qu'est pour eux le parcours pour devenir une famille d'accueil depuis la manifestation d'intérêt jusqu'à l'intégration d'un enfant dans leur foyer. Une fois que tous les participants ont dessiné et écrit leur point de vue sur ce processus, demandez-leur de le partager avec le groupe. Ce sera une excellente occasion d'explorer/gérer les attentes et de clarifier les doutes éventuels autour de ce processus.

Si vous constatez que vos participants sont bloqués ou ne sont pas suffisamment conscients des étapes, aidez-les avec les principaux processus clés, tels que la manifestation d'intérêt/la prise de contact avec les entités responsables, l'entretien avec les familles d'accueil, la formation initiale, la participation à une base de données sur les familles d'accueil, etc. Si vous avez dans votre groupe une famille qui a déjà été accueillie, demandez-lui de dessiner et de décrire son propre parcours et de le partager avec le reste du groupe.

Conseil supplémentaire : indiquez à votre participant que cet exercice peut être très utile pour discuter des attentes avec les futurs enfants placés ou les enfants biologiques. Les parents potentiels peuvent suggérer à leurs enfants de dessiner leur parcours avant le processus de placement en famille d'accueil et leurs attentes quant à l'évolution de ce parcours au cours du processus de placement en famille d'accueil.

Durée de la visite : 45 minutes

Matériel : Papier et crayons

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 3.

9.4. Vrai ou faux

Les critères pour devenir famille d'accueil diffèrent d'un pays à l'autre et sont basés sur la législation du système de protection de l'enfance, qui peut subir des modifications au fil des ans, qu'il est important de garder à l'esprit lorsqu'une personne postule pour devenir famille d'accueil.

Objectif : explorer les critères pour devenir famille d'accueil dans son propre pays ainsi que dans d'autres pays européens.

Instructions : Consultez le point 7 de cet outil pour procéder à cet exercice. Réalisez un jeu du "vrai ou faux" avec le groupe, de la manière suivante : l'animateur explique que pour devenir parent de famille d'accueil, il existe certains critères fondamentaux ; il présente ensuite quelques citations illustrées ci-dessous dans un diaporama ou sur un tableau de papier et les participants répondent s'ils pensent que la citation est vraie ou fausse.

Exemples :

Pour devenir parent d'accueil, je dois.. :

10. ... avoir de l'expérience dans l'éducation et les soins aux enfants ;
11. ... être marié ou avoir un partenariat stable ;
12. ... être âgé d'au moins 18 ans ;
13. ... être un candidat à l'adoption ;
14. ... avoir un emploi rémunéré ;
15. ... ne pas exercer d'activités rémunérées ;
16. ... être citoyen du pays dans lequel je postule pour devenir parent d'accueil

Conseil supplémentaire : vous pouvez réaliser cette activité à l'aide de Kahoot (<https://kahoot.com/>) ou d'une autre plateforme interactive en ligne.

Durée de l'examen : 30 minutes

Matériel : présentation sous forme de diaporama / tableau de conférence.

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 4.

9.5. L'heure du cercle

Le cercle est l'outil principal de l'éducation socio-affective qui permet de faciliter la connaissance mutuelle et la communication, d'établir un climat de confiance, de stimuler la prise de responsabilité, de valoriser les ressources et les différences individuelles, d'éduquer à l'égalité et constitue un outil important pour faire émerger les besoins de chacun.

Objectif : discuter des craintes et des obstacles possibles au cours du processus d'accueil, en particulier dans le cas de l'accueil d'un enfant migrant/réfugié.

Instructions : L'animateur place des chaises en cercle et demande à tous les participants de s'asseoir. L'animateur explique que la communication dans un cercle se déroule selon des règles communes, comme le fait que tous doivent écouter activement et que la participation est ritualisée par la transmission d'un objet (il peut s'agir d'un jouet, d'un stylo, etc.). Avant d'explorer les peurs et les obstacles, faites quelques tours sur des sujets plus généraux pour montrer aux participants comment cela fonctionne en termes de règles et aussi comme un exercice de cohésion d'équipe qui permettra aux participants de mieux se connaître. Parmi les sujets à aborder, on peut citer les jeux préférés, les passe-temps, les vacances préférées, etc. Après avoir réalisé le cercle sur les peurs liées au placement familial, veillez à faire une restitution des contenus qui ont émergé, en soulignant les éléments importants et en valorisant les expériences émotionnelles de chacun par rapport à l'activité réalisée. Rappelez-vous que cet exercice vise à valider le sentiment de peur mais aussi à démystifier certaines idées fausses sur le placement en famille d'accueil.

Durée de la visite : 1h

Matériel : Chaises ; objet aléatoire pour le cercle.

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 5.

9.6. Lettre à moi-même

Garder à l'esprit que, bien que le placement en famille d'accueil soit une mesure temporaire, il nécessite l'engagement de toute la famille d'accueil. Lorsque l'on est confronté à un moment difficile, il peut être utile de se rappeler les objectifs et les attentes initiales avant le placement en famille d'accueil.

Objectif : écrire une lettre à soi-même.

Instruction : Invitez les parents d'accueil potentiels à s'écrire une lettre qui doit refléter leurs motivations à accueillir un enfant, la façon dont l'enfant sera intégré dans la famille et les avantages pour l'enfant et pour la famille de faire partie de ce processus. Dites aux parents qu'après avoir écrit la lettre, ils peuvent partager avec tous ce qu'ils ont écrit ou le garder pour eux. Si certains participants choisissent de partager leur lettre, profitez-en pour discuter des avantages et des motivations qui en ressortent et soulignez les similitudes ou les disparités. Demandez-leur si, après avoir entendu les autres lettres, ils modifieraient la leur. Suggérez-leur de conserver cette lettre et de la consulter après avoir accueilli l'enfant, afin de voir si leurs attentes ont changé.

Conseil supplémentaire : si certains participants éprouvent des difficultés à commencer la lettre, donnez-leur quelques citations comme lignes directrices, par exemple :

Ma principale motivation pour devenir parent d'accueil est...

Ma famille bénéficiera du fait que nous accueillons un enfant de la manière suivante..

Nous veillerons à ce que l'enfant que nous accueillons reçoive...

Lorsque je suis confronté à des défis, je me rappelle que...

Durée de la visite : 30 minutes

Matériel : Papier et stylos.

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 6.

9.7. Développer l'empathie

Devenir parents d'accueil nécessite un exercice de contact qui consiste à se mettre à la place de l'autre. L'exercice suivant permet aux parents d'accueil d'explorer la perspective de l'enfant qu'ils vont accueillir.

Objectif : développer l'empathie.

Instructions : Imprimez une carte d'empathie (vous pouvez trouver des exemples en ligne ou utiliser celle présentée à la figure 3). Expliquez que tous les participants doivent remplir cette carte d'empathie individuellement et explorer le point de vue d'un enfant placé en famille d'accueil. Si vous le souhaitez, vous pouvez créer plusieurs "personas" et permettre aux parents d'accueil potentiels de développer de l'empathie envers différents enfants.

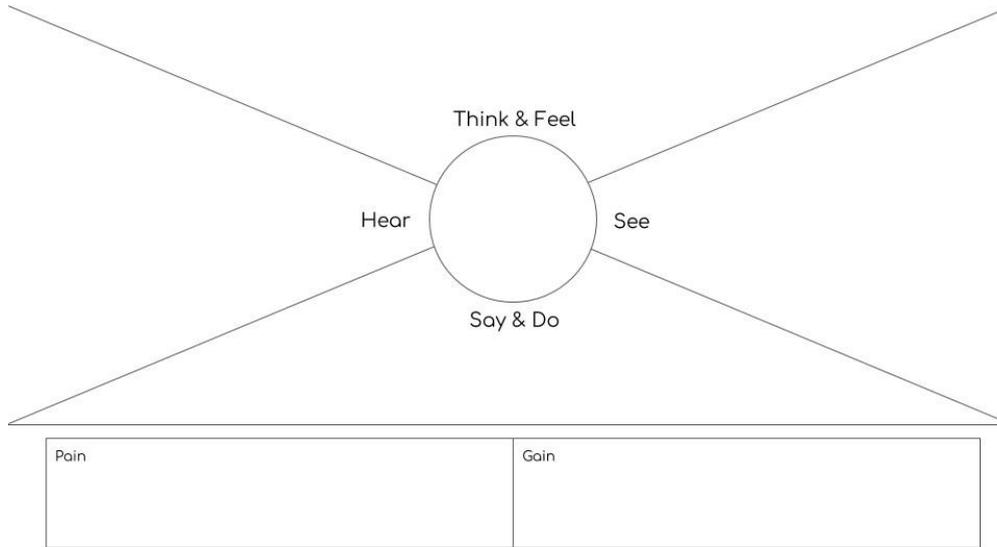
Exemple : "Gabriel est un garçon de 6 ans qui a fui la guerre et est venu dans votre pays en tant que réfugié. Il a perdu son père pendant le conflit et est venu avec sa mère, qui n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins. Il a vécu l'année dernière dans un foyer d'accueil. Il sera bientôt placé dans une famille d'accueil et nous espérons qu'il retournera auprès de sa mère biologique lorsque cela sera possible".

Demandez aux participants d'examiner ce scénario/personnage et de remplir la carte de l'empathie avec ce que Gabriel pense/ressent, ce qu'il voit autour de lui, ce qu'il entend sur sa situation/ce que les autres disent de lui, ce qu'il fait/dit sur sa situation et sur le fait d'être placé dans une famille d'accueil. Terminez la carte en indiquant les obstacles (pain) et les avantages (gain) du placement en famille d'accueil.

Durée : 25 minutes

Matériel : Carte d'empathie et stylos.

Une version imprimable de cet outil se trouve à l'annexe 7.



10. Entités responsables nationales

Pays	Entités responsables du CF	Responsabilité/rôle dans le processus de placement familial	Contacts pour obtenir des informations sur la FC et manifester un intérêt pour devenir une famille de la FC	Zone géographique
Portugal	<p>Instituto da Segurança Social (ISS)</p> 	<p>Organisme officiel de gestion de l'accueil familial au Portugal : Le SSI est compétent pour le Portugal continental, à l'exception de la région métropolitaine de Lisbonne, où l'entité intervenante est le SCML.</p>	<p>https://www.seg-social.pt/familia-de-acolhimento-de-criancas-e-juvenis</p>	Nationales ¹⁴
	<p>Santa Casa da Misericórdia de Lisboa (SCML)</p> 	<p>Organisme officiel de gestion du placement familial au Portugal ; met en œuvre le programme de placement familial "LX Acolhe".</p>	<p>Accueil familial - Santa Casa da Misericórdia de Lisboa (scml.pt) 213 263 063, 910 051 226 ou 910 047 37 SESSÕES INFORMATIVAS DE ACOLHIMENTO FAMILIAR E-mail pour les inscriptions : servico.acolhimentofamiliar@scml.pt</p>	Lisbonne

¹⁴ Par le biais d'accords de coopération signés avec l'"Instituto da Segurança Social" (ISS, I.P.), les institutions privées de solidarité sociale ou similaires qui développent des activités dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse peuvent agir en tant qu'institutions responsables.



	<p>Centre de Bem Estar Social da Zona Alta</p> 	<p>Une réponse sociale d'Accueil Familial du Centre d'Aide Sociale de la Zona Alta est destinée aux familles qui souhaitent accueillir un enfant en situation de vulnérabilité. Ce service vise à trouver des familles au profil humanitaire, guidées par des valeurs telles que la solidarité, disponibles et motivées pour accueillir temporairement des enfants qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas vivre avec leurs parents. L'accueil familial est développé en collaboration avec la sécurité sociale, avec laquelle CBESZA a signé un protocole de collaboration et de formation technique.</p>	<p>Courriel : cbesza@gmail.com Tel.: 249839130 Adresse: Avenida Sá Carneiro, nº2 2350-536 Torres Novas Site web: https://zonaaltasocial.com/acolhimento-familiar/</p>	<p>Nationales</p>
	<p>Mundos de vie</p> 	<p>Dispose d'un service spécialisé de familles d'accueil destiné aux familles vivant dans les municipalités du nord du Portugal. Avec ce service, Mundos de Vida entend trouver une nouvelle génération de familles, avec un profil plus humanitaire orienté vers des raisons de solidarité, qui sont disposées à accueillir temporairement des enfants qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas vivre avec leurs parents.</p> <p>Le service, développé en coopération avec l'Institut de sécurité sociale, a été créé sur la base du <i>savoir-faire de</i> partenaires nationaux et internationaux, avec lesquels Mundos de Vida a signé des protocoles de collaboration et de formation technique.</p>	<p>Adresse: Rua Quinta da Serra, 101 4760-683 Lousado Tel: +351 252 499 018 Courriel : familia@mundosdevida.pt Site: www.mundosdevida.pt http://www.mundosdevida.pt/ Ser Família de Acolhimento1</p>	<p>Districts de Braga et Porto : Barcelos, Braga, Esposende, Guimarães, Vila Nova de Famalicão, Vizela, Maia, Matosinhos, Trofa, Povoia de Varzim, Vila do Conde, Santo Tirso.</p>
<p>République Tchèque</p>	<p>OSPOD</p> 	<p>Autorité pour la protection sociale et juridique des enfants Ses bureaux locaux sont les premiers à être contactés si quelqu'un souhaite devenir parent d'accueil. Les travailleurs sociaux de l'OSPOD évaluent également les conditions de vie avant que la demande de placement en famille d'accueil ne soit transmise à l'autorité régionale.</p>	<p>https://www.ospod.cz</p>	<p>Régionale</p>



	Autorité régionale de Krajský Úřad	L'autorité régionale évalue le caractère psychologique du candidat et l'ensemble des relations familiales, ainsi que les aspects liés au placement de l'enfant en famille d'accueil. Le candidat doit également passer avec succès les cours de placement en famille d'accueil. Si tous les résultats sont bons, le candidat est accepté pour figurer sur la liste des personnes susceptibles d'accueillir un enfant plus rapidement.	https://www.mpsv.cz/web/cz/kontakty-na-krajske-urady	Régionale
	Tribunal régional ou de district Krajský nebo okresní soud	Une fois que le demandeur est associé à un enfant placé, le tribunal décide de confier l'enfant à une famille d'accueil. Le tribunal est tenu de demander l'avis d'une autorité de protection sociale et juridique de l'enfant (OSPOD) lorsqu'il décide de placer un enfant dans une famille d'accueil ou d'adopter un enfant.	https://www.mpsv.cz/proces-zprostredkovani	Régionale
	Organisations accompagnant les familles d'accueil	De nombreuses organisations dans toute la Tchéquie sont le soutien le plus proche du parent d'accueil. Une fois tous les deux mois (ou plus tôt si nécessaire), il rencontre l'enfant et le parent d'accueil, suit le développement de l'enfant, remplit les objectifs fixés par l'OSPOD et, tous les six mois, prépare un rapport pour l'OSPOD. Chaque famille dispose d'une "personne clé" qui lui apporte un soutien professionnel total et réagit aux besoins réels de l'enfant ou du parent d'accueil.	Sites web multiples – chaque organisation a son propre site web	Dans toute la République Tchèque
France	Ministère de l'intérieur ou Ministère de la  justice	Le gouvernement communique et explique les différentes informations, procédures, lois et règlements nationaux concernant les familles d'accueil. Il fournit également une liste de contacts et de points d'accueil dans toute la France.	Uniquement disponible en ligne <u>Famille d'accueil (assistant familial) (interieur.gouv.fr)</u>	Nationales
	Conseil départemental du Nord 	Pour pouvoir travailler en tant que famille d'accueil, il est obligatoire d'obtenir l'agrément du président du Département dans lequel la personne vit. Cet agrément consiste en une formation, une évaluation, des entretiens et des visites à domicile. La demande d'agrément auprès du Département peut être effectuée en ligne en remplissant un formulaire.	<u>Adresse : Conseil départemental - Nord Hôtel du département 51 rue Gustave - Delory 59047 Lille Cedex Phone : +33 03 59 73 59 59</u> <u>https://lenord.fr/jcms/prd1_441737/contectez-nous-colonne</u>	Région/Département

	<p>La Cimade et RAIL (Réseau d'Accueil d'Immigrés à Lille)</p> 	<p>Collectif d'associations qui aide les demandeurs d'asile en organisant l'accueil dans des familles ou des communautés.</p>	<p>https://www.lacimade.org/active/rail-reseau-daccueil-dimmigres-a-lille/?gclid=CjwKCAiA_6yfBhBNEiwAk_mXy53C3s8n0Yv6pJpaM19th4nbA80RW7xuJtasNQPT_hzolHbb9quYSoxoCJC4QAvD_BwE</p>	<p>Lille and surroundings</p>
	<p>Service Aster de la Sprene</p> 	<p>Sprene est une association dont la mission est d'apporter toute forme d'aide et de soutien aux enfants en situation de handicap. Aster est un service d'accompagnement et de soutien des tiers et des accueillants familiaux bénévoles qui se voient confier des enfants et/ou des adolescents dans le cadre d'un parrainage ou les soins de longue durée.</p>	<p>Madame Lecomte Téléphone : +33 03 28 44 00 44</p> <p>Email : jlecomte@sprene.fr</p>	<p>Lille et ses environs</p>
Autriche	<p>Association d'aide à l'enfance d'Autriche</p> 	<p>Österreichische Kinderfreunde est l'une des plus grandes organisations familiales d'Autriche, représentant les intérêts des enfants et des parents. Les plus de 30 groupes locaux, au sein desquels des bénévoles fournissent des services éducatifs de qualité aux enfants et aux jeunes, revêtent une importance particulière. Les tâches de l'association comprennent également l'organisation et la mise en œuvre de services de garde d'enfants pendant l'été, l'animation de jeux mobiles et l'aide aux parents.</p>	<p>Görtschach 23 AT - 9170 Ferlach, 24-h- Telefon Wohnheim: 0650 6806341 joachim.petschnig@ktn.kinderfreund e.org</p>	<p>Nationales</p>
	<p>UMF Land Kärnten</p> 	<p>Portail de services et d'informations pour tous les Autrichiens et tous ceux qui ont besoin d'aide</p>	<p>Hasnerstraße 8, 9021 Klagenfurt am Wörthersee, 0664 8053633031 dannie.wutti@ktn.gv.at:</p>	<p>Régionale</p>
	<p>SOS-Kinderdorf Kärnten</p>	<p>Ils créent un foyer aimant, digne et chaleureux pour les enfants dans le besoin et soutiennent leurs familles dans des situations difficiles. Elle apporte une aide durable et ciblée dans 138 pays à travers le monde - en collaboration avec les donateurs, le parrainage ou l'engagement volontaire.</p>	<p>Waldhofweg 14, 9020, Klagenfurt am Wörthersee Jane.telsnig@gmx.at</p>	<p>Nationales</p>



				
	<p>Kinder- und Jugendhilfe</p> 	<p>Kinder- und Jugendhilfe s'adresse à toutes les filles et à tous les garçons et travaille avec la famille et l'école. Cependant, il s'agit également d'un organisme d'intervention en cas de crise qui aide les enfants et les parents dans les situations d'urgence, les familles ayant des difficultés éducatives, en cas d'abus sexuel, de consommation de drogue, de violence entre jeunes, etc. et bien d'autres choses encore.</p>	<p>Bahnhofstrasse 35, 9020 Klagenfurt, Nora.Falkinger@klagenfurt.at</p>	<p>Nationales</p>
	<p>DIAKONIE KÄRNTEN : Migration et intégration (UMF)</p> 	<p>Conseil juridique et représentation juridique dans la procédure d'asile pour les réfugiés mineurs non accompagnés afin de garantir une procédure équitable dans l'intérêt supérieur de l'enfant.</p>	<p>Marcel.leuschner@diakonie.delatour.at +43 664 88 27 26 76</p>	<p>Régionale</p>
<p>Italie</p>	<p>Amis des enfants</p> 	<p>La Fondation Ai.Bi vise, par ses bénéfices et sans but spéculatif, à poursuivre l'intérêt général de la communauté dans la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens, en soutenant des initiatives et des projets destinés aux enfants en état d'abandon ou en difficulté familiale.</p>	<p>https://www.aibi.it/ita/attivita/affido/</p>	<p>Nationales</p>

	<p>Associazione nazionale famiglie adottive ed affidatarie</p> 	<p>Anfaa s'engage quotidiennement à protéger le droit fondamental de tous les enfants à vivre dans une famille. Ses membres sont fermement convaincus que la famille est le droit inaliénable de chaque enfant. Pour bien grandir, chaque enfant a besoin non seulement d'être nourri, de dormir, d'être soigné sur le plan de l'hygiène personnelle, mais aussi d'être aimé et éduqué. L'un des résultats de l'engagement de l'ANFAA a été de contribuer à la rédaction de la loi sur l'adoption et le placement familial.</p>	<p>http://www.anfaa.it/</p>	<p>Nationales</p>
	<p>Centro nazionale di documentazione e analisi per l'infanzia e l'adolescenza - Dipartimento per le politiche della famiglia</p> 	<p>Le département des politiques familiales de la présidence du Conseil des ministres, qui exerce les fonctions d'orientation et de coordination nationale en matière de politiques de l'enfance et de l'adolescence, assume également celles qui incombent déjà au Centre national de documentation et d'analyse pour l'enfance et l'adolescence. Les fonctions propres du Centre sont consacrées à la promotion, à l'information et à la communication des politiques en faveur des enfants et des adolescents. Plus spécifiquement, ces fonctions concernent les activités de documentation, d'analyse, de recherche et de suivi, d'information et de promotion, ainsi que la collecte bibliographique d'études et de publications relatives au monde de l'enfance.</p>	<p>https://www.minori.gov.it/it/chi-siamo</p>	<p>Nationales</p>
<p>Roumanie</p>	<p>Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances</p>	<p>Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances est principalement compétent pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie et des politiques nationales et européennes en matière de protection des droits de l'enfant et d'adoption¹⁵.</p>	<p>https://mfamilie.gov.ro/1/</p>	<p>Nationales</p>

¹⁵ En Roumanie, le placement familial ou l'assistance maternelle étant définis par la loi (loi 272/2004) comme une mesure temporaire de protection et d'intervention pour l'enfant, la finalité et les solutions de cette mesure de placement sont soit la réintégration dans la famille biologique, soit l'adoption.



	 <p>MINISTERUL FAMILIEI, TINERETULUI ȘI EGALITĂȚII DE ȘANSE</p>	<p>Le placement familial ou l'assistance maternelle étant définis par la loi (loi 272/2004) comme une mesure de protection et d'intervention temporaire pour l'enfant, la finalité et les solutions de cette mesure de placement sont soit la réintégration dans la famille biologique, soit l'adoption.</p>		
	<p>La Commission de protection de l'enfance</p>	<p>La Commission de protection de l'enfance est un organe sans personnalité juridique, subordonné aux conseils Départementaux / locaux. Elle dispose d'attributions décisionnelles conformément à la loi n° 272/2004 établissant des mesures de protection spéciale (en l'occurrence le placement dans des familles d'accueil) pour les enfants et le traitement des demandes de délivrance de l'autorisation de sortie du territoire.</p>	<p>https://copii.gov.ro/1/intrebari-frecvente-2/</p>	<p>Régionale et local</p>
	<p>Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption</p>  <p>MINISTERUL FAMILIEI, TINERETULUI ȘI EGALITĂȚII DE ȘANSE Autoritatea Națională pentru Protecția Drepturilor Copilului și Adopție</p>	<p>Elle est placée sous la tutelle du ministère de la famille, de la jeunesse et de l'égalité des chances et a pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant. Le principe directeur de l'institution est que "chaque enfant compte".</p>	<p>https://copii.gov.ro/1/asistent-maternal/</p>	<p>Nationales</p>
	<p>Direction Générale de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance (service d'assistance maternelle/ de placement familial)</p>	<p>Il s'agit d'une institution publique subordonnée au conseil municipal/de comté. En ce qui concerne la protection de l'enfance et de la famille, la Direction générale de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance est responsable de la protection des droits de l'enfant par le biais de services de conseil, de la prévention de la séparation de la famille, et propose et met en œuvre des mesures de protection spéciale (placement en famille d'accueil) pour les enfants en difficulté ou souffrant d'un handicap.</p>	<p>https://copii.gov.ro/1/harta-contacte-dgaspc-uri/</p>	<p>Régionale et Local</p>
Grèce	<p>Centre national pour la solidarité sociale</p>  <p>E.K.K.A. Εθνικό Κέντρο Κοινωνικής Αλληλεγγύης</p>	<p>Statistiques sur la protection de l'enfance et le placement familial</p> <p>La plateforme met en œuvre la loi 4538/2018 "sur l'accueil et l'adoption". Elle a été créée pour faciliter la tâche des personnes qui souhaitent offrir une famille à des enfants dans le besoin.</p>	<p>https://www.ekka.org.gr/index.php/en/me-endiaferei-i-anadoxi-yiothesia-en</p>	<p>Nationales</p>



	<p>Ministère du travail et des affaires sociales</p> 	<p>Informations générales et statistiques sur le système d'accueil familial en Grèce</p> <p>Il s'agit de la plateforme ouverte du ministère qui permet d'accéder et d'informer tous les citoyens sur les questions liées à l'enfance. <i>*La construction de la plateforme est en cours. L'information est en train d'être entrée progressivement.</i></p>	<p>Αρχική – Paidi.gov.gr</p>	<p>Nationales</p>
	<p>ONG METAdrasi</p> 	<p>Programme de placement familial pour les mineurs non accompagnés</p> <p>De nombreux enfants non accompagnés arrivent en Grèce après avoir perdu leur famille ou en avoir été séparés. Pour cette raison, les mineurs non accompagnés ont souvent besoin d'un logement sûr et adéquat. METAdrasi a mis en place un système de placement temporaire pour répondre à ce besoin, en fournissant aux mineurs un logement sûr et un soutien jusqu'à ce qu'ils soient réunis avec des membres de leur famille en Europe. Les activités de placement familial de METAdrasi sont conformes à la législation nationale et à la Convention internationale des droits de l'enfant, en coopération avec les autorités et les bureaux des procureurs locaux.</p>	<p>https://metadrasi.org/en/campaigns/foster-care-for-unaccompanied-separated-children/</p>	<p>Nationales</p>
	<p>SOS Villages d'enfants</p> 	<p>Programme de désinstitutionnalisation et de soutien aux familles d'accueil</p> <p>SOS Villages d'Enfants Grèce fournit des services de protection de l'enfance depuis 1984, offrant une prise en charge familiale aux enfants qui ne peuvent pas grandir avec leurs parents biologiques. Ils protègent et prennent soin des enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à ce qu'ils soient totalement préparés à la vie adulte et à l'autonomie</p>	<p>https://sos-villages.gr/en/sos-home-english/</p>	<p>Nationales</p>

11. Ressources

Pays	Ressources	Description	Disponibles à l'adresse suivante
Portugal	Guia Prático Instituições de Enquadramento para A Resposta Social "Acolhimento Familiar de Crianças e Jovens"	Document élaboré par l'Institut de la sécurité sociale afin d'offrir des lignes directrices pratiques sur les principales entités responsables du placement familial dans le pays.	https://www.seg-social.pt/familia-de-acolhimento-de-criancas-e-jovens
	Guide pratique d'accompagnement familial des enfants et adolescents	Document élaboré par l'Institut de la sécurité sociale pour offrir des lignes directrices pratiques sur le système de placement en famille d'accueil dans le pays.	https://www.seg-social.pt/documents/10152/14961/N33A+-+Guia+Pr%C3%A1tico+Acolhimento+Familiar+de+Crian%C3%A7as+e+Jovens.pdf/00e69e39-9dbd-49fb-8c76-f746d629d27e
	Linha de Apoio à Medida Soins à la famille	Sites web et numéros de téléphone des lignes d'assistance par district	https://www.seg-social.pt/documents/10152/13326/listagem+contactos+distritos.pdf/57f519e1-df0a-4b4b-a8ac-0ad3570a2011
	Je vous en prie ! Tous les enfants ont le droit de vivre en famille !	Dépliant contenant des informations sur le placement en famille d'accueil	https://www.seg-social.pt/documents/10152/13200/Folheto+Familias+de+acolhimento+red.pdf/e5fcf532-e778-4292-989e-4742d7e50ac8
	Manual de processos chave: Acolhimento familiar	Un manuel pratique qui explique les processus de base du placement en famille d'accueil système.	https://www.seg-social.pt/documents/10152/13337/gqrs_acolhimento_familiar_processos-chave/8ae193b6-291a-4772-aafe-a559154f729f/8ae193b6-291a-4772-aafe-a559154f729f
	Brochura Informativa: ACOLHIMENTO FAMILIAR POUR ENFANTS ET JEUNES	Dépliant contenant des informations sur le placement en famille d'accueil	http://www.mundosdevida.pt/sgc/Content/Pages/DOCS/754e8e099a2c849f15a859578711b613.pdf

	Brochura LX Acolhe 2022	Dépliant contenant des informations sur le placement en famille d'accueil	https://backoffice.scml.pt/wp-content/uploads/2020/03/AF_e_SCML_LXAcolhe_Brochura_2022.pdf
	Lei nº 142/2015 de 8 de setembro	2ème amendement à la loi sur la protection des enfants et des jeunes en danger, approuvée par la loi nº 147/99, du 1er septembre)	https://backoffice.scml.pt/wp-content/uploads/2020/03/1422015.pdf
	Decreto-Lei n.º 139/2019 de 16 de setembro	Établit le régime de mise en œuvre du placement familial, une mesure visant à promouvoir les droits et la protection des enfants et des jeunes en danger	https://backoffice.scml.pt/wp-content/uploads/2020/03/Decreto-Lei-n.%C2%BA-1392019.pdf
République Tchèque	Pěstounské rodiny v České republice Základní charakteristiky pěstounů a dětí v pěstounské péči	Familles d'accueil en République tchèque Caractéristiques de base des parents d'accueil et des enfants placés en famille d'accueil Juin 2019	https://www.nadacesirius.cz/soubory/ke-stazeni/Analyza-Pestounske-rodiny-v-Ceske-republice.pdf
	Pěstounská péče příbuzných – analýza potřeb	Placement familial des membres de la famille - Quels sont leurs besoins ? En quoi sont-ils différents ? Comment les soutenir ? L'objectif de la recherche était d'identifier les besoins des parents d'accueil dont les enfants sont confiés à des familles d'accueil.	https://www.nadacesirius.cz/vyzkumy/o-nahradni-rodinne-peci/pestounska-pece-pribuznych-analyza-potreb
	Konference Aktuální výzvy systému péče o ohrožené děti	La garde familiale substitutive - comment devrait-elle évoluer pour mieux répondre aux besoins des enfants ? Conférence "Défis actuels dans le système de prise en charge des enfants vulnérables".	https://www.nadacesirius.cz/vyzkumy/o-situaci-v-rodinach

	Předčasně ukončená pěstounská péče Selháva Pěstounská péče v České Republice? Stručné shrnutí	Fin prématurée du placement en famille d'accueil en République tchèque - Le placement en famille d'accueil en République tchèque est-il un échec ?	https://lumos.contentfiles.net/media/assets/file/Lumos_SHRNUTI_predcasne_ukonceni_pp.pdf?
	Podněty ke změnám v oblasti náhradní rodinné péče	Suggestions de changements dans le domaine de l'accueil familial	
	Pěstounská péče	Brève présentation du système de placement en famille d'accueil et des processus connexes	https://nahradnirodina.cz/pestounska-pece
France	Service public - Famille d'accueil	Site web national du gouvernement qui fournit des informations sur les familles d'accueil familles, lois, références, services en ligne et formulaires	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1260
	Code de l'action sociale et des familles	Textes et références juridiques sur les familles d'accueil (définition, informations, conditions d'éligibilité, rémunération...)	https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006157646/
	Ministère de la justice - Devenez famille d'accueil	Site web national du gouvernement pour les conditions d'éligibilité	https://lajusticerecrute.fr/devenez-famille-d-accueil
	Liste de contacts pour devenir famille d'accueil	Site web national avec liste de contacts pour devenir une famille d'accueil en France	https://lajusticerecrute.fr/sites/default/files/2022-07/Liste contacts pour devenir famille accueil.pdf
	Nord services - Devenir assistant familial	Site internet du département du Nord (où se trouve l'Afeji) qui donne des informations sur les familles d'accueil dans ce département et une liste de contacts.	https://services.lenord.fr/devenir-assistant-familial#:~:text=Postuler%20au%20D%C3%A9partement%20du%20Nord,g%C3%A9n%C3%A9rales%20de%20recrutement%20sont%20remplies.
	Département du Nord - Devenez assistant familial (flyer)	Dépliants d'information sur la manière de devenir une famille d'accueil dans le Nord département (où se trouve Afeji)	plaquetteassistantfamilial-6220cb6ba5140.pdf (spontaneit.fr)
	Action sociale	Site internet avec l'annuaire de tous les établissements et services agréés en France dans le secteur social et médico-social. On y trouve les adresses des centres de formation pour devenir famille d'accueil.	https://formations.action-sociale.org/Metier/assistant-familial/nord/institut-social-de-lille.html
Italie	LA PROMOTION DES RELATIONS D'AFFIDAVIT FAMILIAL	Un document opérationnel, cohérent avec les règlements et documents déjà existants, capable de schématiser les opérations à mettre en place pour créer et/ou soutenir les réseaux d'accueil familial.	https://www.garanteinfanzia.org/sites/default/files/2020-03/la_promozione_delle_reti_dellaffido_familiare.pdf

	Lignes directrices sur l'accueil familial	Les lignes directrices pour l'accueil familial font partie du projet national Un percorso nell'affido (Un parcours dans l'accueil familial), lancé en 2008 par le ministère du travail et des politiques sociales en collaboration avec la coordination nationale des services d'accueil familial, le département des politiques familiales, la conférence des régions et des provinces autonomes, l'UPI, l'ANCI et le centre national de documentation et d'information sur l'accueil familial (CNDI).	https://www.minori.gov.it/it/minori/linee-guida-laffido
	Lignes directrices pour l'accueil familial	Les "Lignes directrices pour l'accueil familial" représentent la synthèse de plusieurs années de travail entamées avec le projet national "Un chemin vers l'accueil familial". Ce projet, lancé en 2008, a vu la participation de nombreux acteurs impliqués dans l'accueil familial : les décideurs politiques aux différents niveaux de gouvernement, les opérateurs de services, le secteur social privé.	https://www.anci.it/wp-content/uploads/linee_di_indirizzo_Affido_2013.pdf
	LE PROJET AFFIDÉ	Projet d'accueil "L'ALBERO DELLA VITA", un programme d'information, de sensibilisation, de promotion et de gestion de l'accueil hétérofamilial.	https://www.alberodellavita.org/wp-content/uploads/2017/03/Affido-Familiare-Albero-della-Vita.pdf
	DIECI PUNTI pour renforcer l'affidavit familial en Italie	La proposition s'inscrit dans le cadre de la réflexion et des documents mûris lors de la confrontation de longue date des associations/réseaux avec la Coordination nationale des services publics d'accueil familial et prend pour référence l'analyse partagée avec d'autres organisations du troisième secteur au sein du groupe de travail pour la Convention relative aux droits de l'enfant et des adolescents.	https://www.tavolonazionaleaffido.it/files/documento_-_10_punti_per_rilanciare_laffido.pdf
	Guida Affidamento Familiare - 101 risposte sull'affidamento familiare	Guide de l'accueil familial - 101 réponses sur l'accueil familial	https://www.progettofamigliaformazione.it/affidofamiliare-it/guida-affidamento-familiare
Autriche	Pflegekinder & Pflegeeltern	La page du site web donne des informations générales sur le processus de placement familial en Autriche.	https://www.no.e.gv.at/noe/Familien/Pflegekinder_und_Pflegeeltern.html
	Ma famille	Un article consacré en détail au placement en famille d'accueil en Autriche et expliquant la procédure, les coûts et les exigences du placement en famille d'accueil.	https://www.meinefamilie.at/blog/was-es-heisst-sich-fuer-ein-pflegekind-zu-entscheiden-1
	Pflegekinder, Pflegemamas und Pflegepapas	Le site web est consacré aux formalités et aux exigences que doivent remplir les parents d'accueil.	https://www.wien.gv.at/menschen/kind-familie/pflegefamilie/

	Bulletin d'information pour Adoptivwerber*innen	Fiche d'information pour les parents qui souhaitent devenir parents d'accueil.	https://www.kinder-jugendhilfe-ooe.at/Mediendateien/dl_adoption_infoblatt.pdf
	Famille et Partnerschaft en Autriche	Le site web qui résume les critères les plus essentiels sur l'adoption. Il s'agit en outre d'un point de contact que les parents peuvent appeler pour obtenir des informations sur le processus d'accueil familial.	https://www.oesterreich.gv.at/themen/familie_und_partnerschaft/adoption/aufnahme_eines_pflegekindes.html
	La situation juridique et sociale des personnes âgées en Autriche	Expertise juridique et enquête empirique sur la situation sociale des parents nourriciers en Autriche	https://www.oif.ac.at/fileadmin/user_upload/p_oif/Forschungsberichte/fb_16_pflegeeltern_in_oesterreich.pdf
	Portail Familles - Comment se déroule une adoption à l'étranger ?	Il s'agit d'une page web officielle expliquant toutes les procédures légales pour les candidats à l'adoption.	https://familienportal.de/familienportal/lebenslagen/kinderwunsch-adoption/adoption/wie-verlaeuft-eine-auslandsadoption--125880
Roumanie	Le manuel de l'assistante maternelle professionnelle	Le manuel a été publié en 2007 et produit par la Fondation Agapedia. Il traite du travail de l'assistant maternel professionnel (parent d'accueil) et donne des exemples de bonnes pratiques.	https://www.academia.edu/39691905/MANUALUL_ASSISTENTULUI_MATERNAL_PROFESIONIST
	L'organisation SOS Villages d'Enfants, présente en Roumanie depuis plus de 30 ans, soutient les enfants dans le besoin, en promouvant la mission selon laquelle aucun enfant ne devrait grandir sans famille.	L'organisation encourage et informe sur l'assistance maternelle également par le biais d'appels à recrutement de familles d'accueil lancés par les directions générales de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance et par le biais de diverses campagnes nationales telles que "L'enfance ne doit pas faire mal", 2021-2022	https://www.sos-satelecoпилor.ro/
	Guide : A propos des familles d'accueil et de leur développement : comment comprendre les effets du placement familial sur la famille Auteurs : Betsy Keefer Smalley, Jayne Schooler, Lynn Wilkins, Norma Ginther	Le guide aborde le statut de l'assistant maternel sous l'angle des questions clés, des étapes importantes et des stratégies de réussite.	https://romaniafaraorfani.ro/resource/despre-familie-de-plasament-si-cum-se-dezvolta-ele-cum-sa-intelegem-efectele-plasamentului-asupra-familiei/

	<p>Campagne dans les médias sociaux "L'ADOPTION CHANGE LES DESTINÉES" menée par l'Autorité nationale pour la protection des droits de l'enfant et l'adoption</p>	<p>Pendant la campagne, des témoignages sont diffusés auprès de différents acteurs du processus d'adoption* - parents adoptifs, psychologues et professionnels du système de protection de l'enfance.</p> <p>*Le placement en famille d'accueil ou l'assistance maternelle étant définis par la loi (loi 272/2004) comme une mesure de protection et d'intervention temporaire pour l'enfant, la finalité et les solutions de cette mesure de placement sont soit la réintégration dans la famille biologique, soit l'adoption. Par conséquent, pour tous les enfants du système de protection dont la réintégration dans la famille d'origine n'a pas été possible, la procédure d'adoption est ouverte, de sorte que l'adoption est considérée comme la finalité ou la solution permanente pour l'enfant. De même, le placement en famille d'accueil ou l'assistance maternelle sont encouragés pour les enfants dont la procédure d'adoption est ouverte, au cours de laquelle des efforts sont faits pour trouver une famille adoptive appropriée.</p> <p>Les enfants placés resteront dans la procédure d'adoption ouverte jusqu'à l'âge de 14 ans.</p>	<p>https://copii.gov.ro/1/adoptia-schimba-destine/</p>
	<p>L'Alliance "Roumanie sans orphelins" rassemble des organisations non gouvernementales, des entreprises, des églises et des entités publiques qui unissent leurs efforts pour améliorer la situation des enfants placés en les intégrant dans des familles.</p>	<p>L'Alliance s'appuie sur quatre piliers : la prévention de l'abandon d'enfants, la promotion des adoptions, le soutien à la formation des assistants maternels et des parents adoptifs, le lobbying et le plaidoyer en faveur de la simplification de la procédure d'adoption.</p>	<p>https://romaniafaraorfani.ro/</p>
	<p>Le programme nationale #EuAdopt</p>	<p>Le programme est développé par la Fondation pour le développement des services sociaux et fournit une orientation soutenue sur l'adoption en Roumanie*, offrant des services adaptés aux familles adoptives tels qu'un Centre d'assistance et de soutien à l'adoption et un groupe de soutien pour les parents, des conseils, des cours et des séminaires en ligne.</p> <p>*Le placement en famille d'accueil ou l'assistance maternelle étant définis par la loi (loi 272/2004) comme une mesure de protection et</p>	<p>http://euadopt.ro</p>

		d'intervention temporaire pour l'enfant, la finalité et les solutions de cette mesure de placement sont soit la réintégration dans la famille biologique, soit l'adoption. Par conséquent, pour tous les enfants du système de protection dont la réintégration dans la famille d'origine n'a pas été possible, la procédure d'adoption est ouverte, de sorte que l'adoption est considérée comme la finalité ou la solution permanente pour l'enfant. De même, le placement en famille d'accueil ou l'assistance maternelle sont encouragés pour les enfants dont la procédure d'adoption est ouverte, au cours de laquelle des efforts sont déployés pour trouver une famille adoptive appropriée. Les enfants placés en famille d'accueil resteront dans la procédure d'adoption ouverte jusqu'à l'âge de 14 ans.	
	Directions générales de l'assistance sociale et de la protection de l'enfance	L'institution publique qui a des représentants dans tout le pays informe au niveau régional sur l'assistance maternelle et publie les appels à recrutement.	https://copii.gov.ro/1/harta-contacte-dgaspc-uri/
	"Association "Les enfants de Tzuby	L'association "Tzuby's Kids" organise des camps de formation pour les familles d'accueil et les familles adoptives. L'association fournit également une série d'outils "TzubyTOYS" pour les parents d'accueil, qui constituent un soutien thérapeutique pour l'intégration des enfants ayant subi un traumatisme dans la famille.	https://tzubyskids.ro/tabere-de-instruire-pentru-familii-adoptive-si-de-plasament/
Grèce	e-nomothesia	Loi 4538/2018 85A pour le placement familial	https://www.e-nomothesia.gr/oikogeneia/nomos-4538-2018-phek-85a-16-5-2018.html
	La plateforme officielle en ligne qui appartient au ministère du travail et des affaires sociales pour l'accès et l'information des citoyens sur des sujets liés aux droits de l'enfant.	Page web avec des réponses aux questions de base des parents d'accueil potentiels	https://paidi.gov.gr/anadoxi/
	Πληροφοριακό Σύστημα Αναδοχής - Υιοθεσίας anynet.gr - Πανελλαδική εφαρμογή	Système d'accueil en ligne pour les parents d'accueil potentiels et les professionnels	https://www.anynet.gr/

12. Références

Ahmad, A., Qahar, J., Siddiq, A., Majeed, A., Rasheed, J., Jabar, F. et Von Knorring, A. L. (2005). A 2-year follow-up of orphans' competence, socioemotional problems and post-traumatic stress symptoms in traditional foster care and orphanages in Iraqi Kurdistan. *Child : Care, Health and Development*, 31(2), 203-215.

Allen, B. S. et Vacca, J. S. (2010). Frequent moving has a negative affect of the school achievement of foster children makes the case for reform. *Children and Youth Services Review*, 32, 829-832.

Auger, L., Poitras, K. et Tarabulsy, G. M. (2019). Contacts parent-enfant en contexte de placement : Liens entre la sensibilité du parent d'accueil et les réactions des enfants à la suite des contacts. *Enfances Familles*.

Baum, A. & Crase, S. & Crase, K. (2001). Influences on the Decision to Become or Not Become a Foster Parent. *Families in Society : The Journal of Contemporary Social Services*. 82. 202-213. 10.1606/1044-3894.205.

Li, D., Chng, G.S. & Chu, C.M.(2019). Comparaison des résultats de placement à long terme de l'accueil résidentiel et de l'accueil familial : A Meta-Analysis. *Trauma Violence Abuse*. Dec;20(5):653-664. doi : 10.1177/1524838017726427.

McWey, L., & Mullis. (2004). Améliorer la vie des enfants placés en famille d'accueil : The impact of

McWey,L., Pazdera, A.L., Vennum, A. & Wojciak,A.S. (2013). Intergenerational Patterns of Maltreatment in Families at Risk for Foster Care. *JMFT - Journal of Marital and Family Therapy*. <https://doi.org/10.1111/j.1752-0606.2012.00289.x>

Negrão, M., Moreira, M., Veríssimo, L., Veiga, E. (2019). Conhecimentos e percepções públicas acerca do acolhimento familiar : Contributos para o desenvolvimento da medida. *Anal. Psicol.* 37, 81-92.

Nelson, C. A., Fox, N. A. et Zeanah, C. H. (2014). *Romania's abandoned children : Deprivation, brain development, and the struggle for recovery*. Harvard University Press.

HCDH (2011), Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Genève. (<https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>) consulté en février 2023.

Rhodes, K. W., Cox, M. E., Coakley, T. M. et Orme, J. G. (2006). Foster Parents' Reasons for Fostering and Foster Family Utilization. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 33(4), 105- 126.

Le droit de visite supervisé. *Family Relations*, 53, 293-300. doi:10.1111/j.0022-2445.2004.0005.x

UNICEF (2021). De meilleures données pour de meilleurs systèmes de protection de l'enfance en Europe : Cartographie de la collecte, de l'analyse et de la publication des données sur les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement dans 28 pays européens. Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et Eurochild, 2021.

Portugal

<https://www.seg-social.pt/familia-de-acolhimento-de-criancas-e-jovens>
<https://www.seg-social.pt/documents/10152/14961/N33A+-+Guia+Pr%C3%A1tico+Acolhimento+Familiar+de+Crian%C3%A7as+e+Jovens.pdf/00e69e39-9dbd-49fb-8c76-f746d629d27e>
<https://www.seg-social.pt/documents/10152/13326/listagem+contactos+distritos.pdf/57f519e1-df0a-4b4b-a8ac-0ad3570a2011> <https://www.seg-social.pt/documents/10152/13200/Folheto+Familias+de+acolhimento+red.pdf/e5fcf532-e778-4292-989e-4742d7e50ac8>
https://www.seg-social.pt/documents/10152/13337/qqrs_acolhimento_familiar_processos-chave/8ae193b6-291a-4772-aafe-a559154f729f/8ae193b6-291a-4772-aafe-a559154f729f
<http://www.mundosdevida.pt/sgc/Content/Pages/DOCS/754e8e099a2c849f15a859578711b613.pdf>
https://backoffice.scml.pt/wp-content/uploads/2020/03/AFe_SCML_LXacolhe_Brochura_2022.pdf
<https://backoffice.scml.pt/wp-content/uploads/2020/03/1422015.pdf>
<https://backoffice.scml.pt/wp-content/uploads/2020/03/Decreto-Lei-n.%C2%BA-1392019.pdf>

Autriche

-
https://www.oif.ac.at/fileadmin/user_upload/p_oif/Forschungsberichte/fb_16_pflegeeltern_in_oesterreich.pdf
https://www.oesterreich.gv.at/themen/familie_und_partnerschaft/adoption/aufnahme_eines_pflegekindes.html
https://www.noeg.at/noe/Familien/Pflegekinder_und_Pflegeeltern.html
<https://www.wien.gv.at/english/social/youthandfamily/services.html>
https://www.oif.ac.at/fileadmin/user_upload/p_oif/Forschungsberichte/fb_16_pflegeeltern_in_oesterreich.pdf
<https://www.bmeia.gv.at/oeb-agram/service-fuer-buergerinnen/personenstand-familie/eingetragene-partnerschaft/>
https://www.noeg.at/noe/Familien/Pflegekinder_und_Pflegeeltern.html
https://www.graz.at/cms/beitrag/10278826/7752117/Pflegeeltern_gesucht.html

Roumanie

<https://mfamilie.gov.ro/1/> <https://copii.gov.ro/1/intrebari-frecvente-2/> <https://copii.gov.ro/1/asistent-maternal/>
<https://copii.gov.ro/1/harta-contacte-dgaspc-uri/>
https://www.academia.edu/39691905/MANUALUL_ASISTENTULUI_MATERNAL_PROFESIONIST <https://www.sos-satelecopiilor.ro/>
<https://romaniafaraorfani.ro/resource/despre-familii-de-plasament-si-cum-se-dezvolta-ele-cum-sa-intelegem-efectele-plasamentului-asupra-familiei/> <https://copii.gov.ro/1/adoptia-schimba-destine/> <https://romaniafaraorfani.ro/> <http://euadopt.ro>



<https://tzubyskids.ro/tabere-de-instruire-pentru-familii-adoptive-si-de-plasament/> <https://www.casey.org/resource-family-strategies/>

<https://www.thefca.co.uk/resources/news-stories/latest-news/foster-care-fortnight/>

<https://nextdoorinc.org/fosterparent/>

<https://www.appletonawarenessgallery.com/show/foundation-for-foster-children-blue-hope-fostering-hope-with-heart-exhibit/>

<https://consideringadoption.com/foster-care/support-resources/movies-about-foster-care-and-adoption/>

<https://fosteringandadoption.rip.org.uk/tools-exercises/workshop-exercises/>

France

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1260>

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006157646/>

<https://lajusticerecrute.fr/devenez-famille-d-accueil>

https://lajusticerecrute.fr/sites/default/files/2022-07/Liste_contacts_pour_devenir_famille_accueil.pdf <https://services.lenord.fr/devenir-assistant-familial#:~:text=Postuler%20au%20D%C3%A9partement%20du%20Nord,q%C3%A9n%C3%A9rales%20de%20re%20crutement%20sont%20remplies.plaquetteassistantfamilial-6220cb6ba5140.pdf> (spontaneit.fr)

<https://formations.action-sociale.org/Metier/assistant-familial/nord/institut-social-de--lille.html>

<https://www.lacimade.org/actions-ressource/jeu-parcours-de->

[migrant%C2%B7e%C2%B7s/#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20%C3%A9dition](https://www.lacimade.org/actions-ressource/jeu-parcours-de-migrant%C2%B7e%C2%B7s/#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20%C3%A9dition)

[%20a%20%C3%A9t%C3%A9,en%20forme%20graphique%20%3A%20Elodie%20Sha.&text=A%20la%20fa%C3%A7on%20d%27un,\(re\)constuire%20sa%20vie.](https://www.lacimade.org/actions-ressource/jeu-parcours-de-migrant%C2%B7e%C2%B7s/#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20%C3%A9dition%20a%20%C3%A9t%C3%A9,en%20forme%20graphique%20%3A%20Elodie%20Sha.&text=A%20la%20fa%C3%A7on%20d%27un,(re)constuire%20sa%20vie.)

Grèce

<https://pscentre.org/wp-content/uploads/2019/05/PFA-Module-3-Children.pdf> <https://www.ekka.org.gr/index.php/en/me-endiaferi-i-anadoxi-yiothesia-en>

[Αρχική - Paidi.gov.gr](https://www.paidi.gov.gr)

<https://metadrasi.org/en/campaigns/foster-care-for-unaccompanied-separated-children/> <https://sos-villages.gr/en/sos-home-english/>

<https://www.e-nomothesia.gr/oikogeneia/nomos-4538-2018-phek-85a-16-5-2018.html> <https://paidi.gov.gr/anadoxi/> <https://www.anynet.gr/>



République tchèque

<https://www.mpsv.cz/proces-zprostredkovani>
<https://www.ospod.cz/>
<http://www.pestouni.cz/>
<http://pestounskapece.cz/>
<https://www.nahradnirodina.cz/>
<https://www.adoptce.com/pestounska-pece/zakladni-pojmy/>
<https://theses.cz/id/hud4c0/STAG88798.pdf> <https://www.zakonyprolidi.cz/cs/1992-452/zneni-0> <https://nadacejt.cz/tiskove-zpravy.html#> <https://hledamerodice.cz/prirucka-ja-pestoun/> <https://www.diakoniezapad.cz/> <https://www.mpsv.cz/statistiky-1>
<https://www.penize.cz/slovník/nezapatrene-deti>
<https://www.mesec.cz/socialni-davky/statni-socialni-podpora/davky-pestounske-pece/>
<https://www.nadacesirius.cz/vyzkumy/o-situaci-v-rodinach>

Italie

https://www.garanteinfanzia.org/sites/default/files/2020-03/la_promozione_delle_reti_dellaffido_familiare.pdf <https://www.minori.gov.it/it/minori/linee-guida-laffido>
https://www.anci.it/wp-content/uploads/linee_di_indirizzo_Affido_2013.pdf
<https://www.alberodellavita.org/wp-content/uploads/2017/03/Affido-Familiare-Albero-della-Vita.pdf> https://www.tavolonazionaleaffido.it/files/documento_-_10_punti_per_rilanciare_laffido.pdf <https://www.progettofamigliaformazione.it/affidofamiliare-it/guida-affidamento-familiare> <https://www.aibi.it/ita/attivita/affido/> <http://www.anfaa.it/>
<https://www.minori.gov.it/it/chi-siamo>

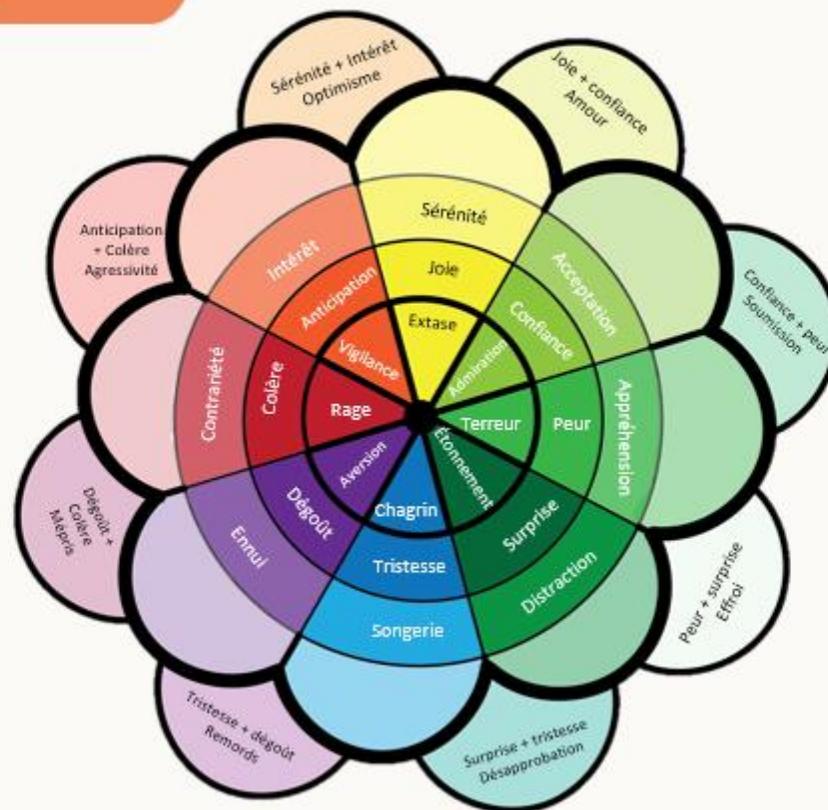


Annexes

Annexe 1 – La roue des émotions (Version imprimable)

#Le Roue des émotions

Activité





Annexe 2 – Boîte de croyance et de mythes (Version imprimable)

#Boîte de croyances et mythes

Activité

Mythe 1.

Notre famille s'attachera beaucoup trop à l'enfant et il sera trop dur de le voir partir et nous quitter.

Mythe 2.

Accueillir un enfant deviendra l'opportunité d'adopter plus facilement.

Mythe 3.

Tous les enfants placés sont des délinquants et ont des troubles psychologiques qui ne peuvent pas être arrangés.

Mythe 4.

Inscrivez votre mythe ici.



Mythe 5.

Inscrivez votre mythe ici.



Mythe 6.

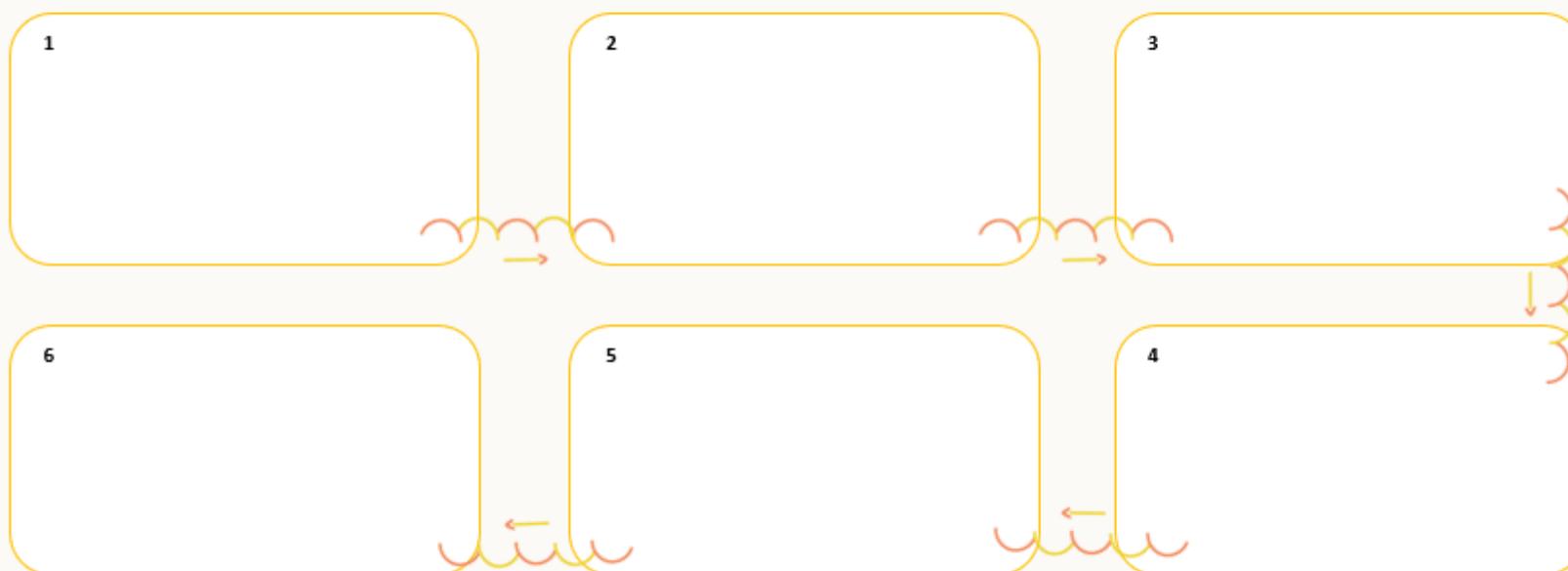
Inscrivez votre mythe ici.



Annexe 3 – Le parcours d’une famille d’accueil (Version imprimable)

#Le parcours d’une famille d’accueil

Activité





Annexe 4 – Vrai ou faux (Version imprimable)

#Vrai ou Faux

Activité

Pour devenir parent d'accueil, je dois :

- 1.... avoir de l'expérience dans l'éducation et les soins aux enfants
- 2.... être marié ou avoir un partenaire stable
- 3.... être âgé d'au moins 18 ans
- 4.... être un candidat à l'adoption
- 5.... avoir un emploi rémunéré
- 6.... ne pas exercer d'activités rémunérées
- 7.... être citoyen du pays dans lequel je postule pour devenir parent d'accueil

Vrai ou Faux

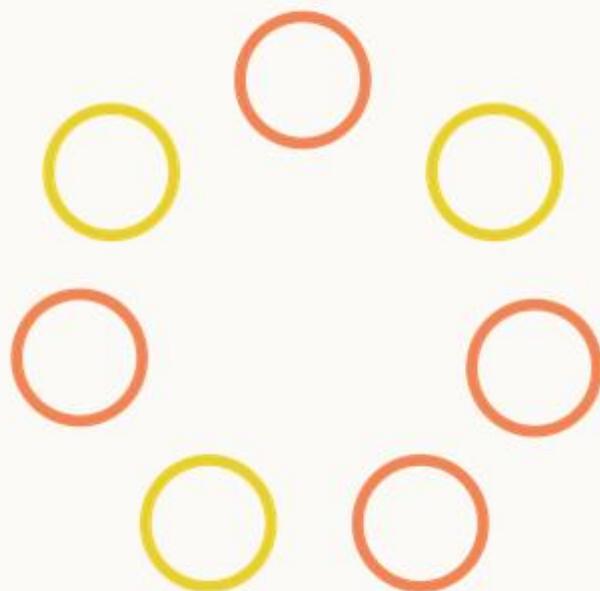
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Annexe 5 – L'heure du cercle (Version imprimable)

#L'heure du cercle

Activité



Règles :

- ✓ Écoutez activement
- ✓ Ne parlez que lorsque vous avez le totem
- ✓ Donnez la parole à tour de rôle
- ✓ Respectez le temps de parole accordé par l'animateur
- ✓ Passez si vous ne voulez pas répondre à une question
- ✓ Respectez la confidentialité
- ✓ Parlez avec son cœur



Annexe 6 – Lettre à moi-même (Version imprimable)

#Lettre à moi-même

Activité

Cher "Future moi"...



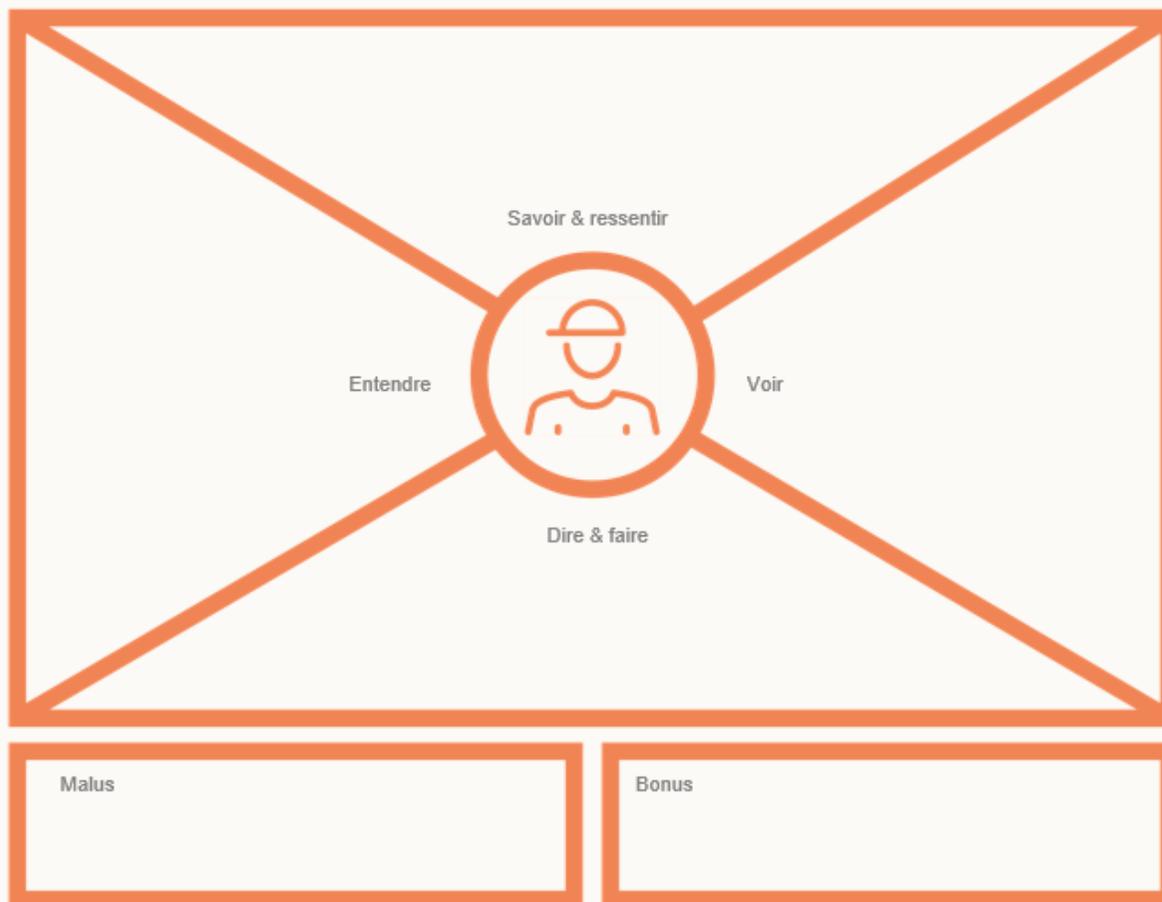
Annexe 7 – Développer l’empathie (Version imprimable)

#Développer l’Empathie

Activité

Utiliser ce profil pour remplir
les cases :

« Gabriel est un petit garçon de 6 ans qui a fui la guerre et est arrivé dans votre pays comme réfugié. Il a perdu son père durant la bataille et est venu ici avec sa mère, qui ne peut s’occuper de lui. Il a vécu cette dernière année en institution d’accueil. Il sera bientôt placé en famille d’accueil dans l’espoir qu’il retourne vivre avec sa mère dès que possible. »



The diagram consists of a large square frame with a central circle containing a person icon wearing a hard hat. Four lines radiate from the center to the corners of the square, dividing it into four quadrants. The quadrants are labeled as follows:

- Top: Savoir & ressentir
- Left: Entendre
- Right: Voir
- Bottom: Dire & faire

Below the main diagram are two rectangular boxes:

- Left box: Malus
- Right box: Bonus

